

REPUBLIQUE DU BENIN

**_*_*_*_*

ASSEMBLEE NATIONALE

*_*_*_*_*_*_*

(6^{ème} Législature)

DEBATS PARLEMENTAIRES

PREMIERE SESSION ORDINAIRE 2014

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du mardi 03 juin 2014

Sommaire :

1. Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de financement additionnel signé à Washington DC, le 10 avril 2014, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Projet de Services Décentralisés Conduits par les Communautés (PSDCC) ;
2. Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé à Washington DC, le 10 avril 2014, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre de la mise en œuvre du Neuvième Financement à l'Appui de la Politique de Développement pour la Réduction de la Pauvreté (PRSC 9) ;
3. Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé à Washington DC, le 10 avril 2014, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Projet Emploi des Jeunes (PEJ) ;
4. Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Cotonou, le 22 avril 2014, entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), dans le cadre du financement partiel du projet de construction et d'équipement de l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique de Lokossa (ENSETL).

(La séance est ouverte à 12h20mn par Monsieur Boniface Yèhouétomè, Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale).

* * *
* *
*

M. le Président. Monsieur le Secrétaire Parlementaire, veuillez bien vérifier le quorum.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU, Deuxième Secrétaire Parlementaire. (Procède à l'appel nominal des députés).

M. le Président. Il y a quinze députés qui sont présents. Il est 12h20. La séance est reportée à 13h20.

* * *
* *
*

(La séance est reprise à 13h40mn par Monsieur Boniface Yèhouétomè, Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale)

* * *
* *
*

M. le Président. La séance est ouverte.

Madame la Secrétaire Parlementaire, veuillez bien nous lire les communications.

Mme Claudine Afiavi PRUDENCIO, Première Secrétaire Parlementaire. (Donne lecture de la lettre par laquelle le commandant militaire annonce le décès de Dossou Dossi Cécile, mère du sous-officier supérieur Dossou Paul).

M. le Président. Chers collègues, nous allons observer une minute de silence en mémoire de la disparue. Veuillez bien vous lever.

(La plénière se met debout pour observer une minute de silence en mémoire de la disparue).

Mme Claudine Afiavi PRUDENCIO. (Donne lecture de la décision DCC-14-100 du 22 mai 2014).

Ce sont ces deux communications que j'ai eues, Monsieur le Président.

M. le Président. Merci bien ! Nous prenons acte de la décision de la Cour.

Monsieur le Secrétaire Parlementaire, veuillez bien nous lire le compte rendu sommaire de la séance du 22 mai 2014.

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. (Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du 22 mai 2014).

M. le Président. Merci, monsieur le Secrétaire Parlementaire ! Est-ce qu'il y a de remarques éventuellement ?

Le compte rendu sommaire ainsi présenté est adopté.

(Coups de maillet)

Nous avons pour la présente séance, quatre points à l'ordre du jour. Il s'agit donc de :

1. l'examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de financement additionnel signé à Washington DC, le 10 avril 2014, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Projet de Services Décentralisés Conduits par les Communautés (PSDCC) ;
2. l'examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé à Washington DC, le 10 avril 2014, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre de la mise en œuvre du Neuvième Financement à l'Appui de la Politique de Développement pour la Réduction de la Pauvreté (PRSC 9) ;
3. l'examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé à Washington DC, le 10 avril 2014, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Projet Emploi des Jeunes (PEJ) ;
4. l'examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Cotonou, le 22 avril 2014, entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), dans le cadre du financement partiel du projet de construction et d'équipement de l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique de Lokossa (ENSETL).

Pour les quatre points, la commission des finances et des échanges est concernée. Nous allons donc inviter le président et le rapporteur de la commission des finances et des échanges à bien vouloir s'installer.

Nous allons appeler le premier point, c'est-à-dire le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de financement additionnel signé à Washington DC, le 10 avril 2014, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Projet de Services Décentralisés Conduits par les Communautés (PSDCC), en invitant le président à bien vouloir présenter de manière synthétique,

comme on avait convenu, le rapport. Il est entendu que chaque député a eu la copie du rapport, donc un résumé du rapport.

Monsieur le président, vous avez la parole.

Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de financement additionnel signé à Washington DC, le 10 avril 2014, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Projet de Services Décentralisés Conduits par les Communautés (PSDCC).

M. Grégoire LAOUROU, président de la commission des finances et des échanges. Monsieur le Président, je voudrais faire deux propositions.

La première : étant donné que les quatre dossiers portent sur le même objet, autorisation de ratification, je propose que nous ayons à faire un débat unique après la présentation de ces quatre dossiers-là.

Ensuite, je voudrais demander l'indulgence des collègues parce qu'il y a eu quelques coquilles qui se sont glissées dans les rapports. Je voudrais demander votre indulgence pour qu'il n'en soit pas tenu rigueur à la commission et sous le bénéfice de ces deux propositions, ou de ces deux déclarations, je voudrais vous prier de donner la parole à monsieur le rapporteur si vous étiez d'accord avec notre première proposition.

M. le Président. Je ne trouve pas d'objection. Mais est-ce qu'il y a un collègue député qui a éventuellement une remarque à faire ?

Oui, le président Houndété !

M. Eric HOUNDETE. L'objet n'est pas le même. Même si c'est la nature. La nature, c'est que ce sont des ratifications. Mais lorsque vous avez un texte sur le PSDCC et un autre texte sur l'emploi des jeunes, ce n'est pas le même objet. Donc, je suis d'accord qu'on veuille aller vite. Mais on ne peut

pas mélanger les matières. Je ne souhaite pas cela. Il y a une objection !

M. le Président. Oui, monsieur le président de la commission !

M. Grégoire LAOUROU. Lorsque nous avons parlé d'objet unique, ce n'est pas pour dire que nous n'allons pas présenter de façon spécifique chaque dossier. Et c'est à l'occasion de l'examen spécifique des dossiers que nous allons trouver pour chacun d'eux, les caractéristiques techniques, les montages, etc., pour chacun des dossiers. Donc, une présentation unique, ne veut pas dire que nous allons rassembler le tout et faire une présentation. Nous allons présenter les dossiers les uns après les autres en allant dans les détails au besoin, mais nous suggérons qu'après cette présentation globale, nous ayons à faire un débat unique sur l'ensemble des dossiers, chacun ayant la latitude d'intervenir sur l'un ou l'autre des dossiers sans qu'il lui soit interdit de procéder ainsi. Voilà ce que je voudrais dire pour assurer notre collègue. Et je voudrais vous prier de bien vouloir donner la parole à monsieur le rapporteur de la commission.

M. le Président. Le président Houndété étant rassuré, puisque par le passé on a eu à procéder ainsi. Merci pour votre compréhension ! Le débat sera mené séparément sur les quatre dossiers.

Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé à Washington DC, le 10 avril 2014, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre de la mise en œuvre du Neuvième Financement à l'Appui de la Politique de Développement pour la Réduction de la Pauvreté (PRSC 9).

Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé à

Washington DC, le 10 avril 2014, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID), dans le cadre du Projet Emploi des Jeunes (PEJ).

Examen du projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Cotonou, le 22 avril 2014, entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), dans le cadre du financement partiel du projet de construction et d'équipement de l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique de Lokossa (ENSETL).

M. Bado GOBI, rapporteur de la commission des finances et des échanges. (Donne lecture des quatre rapports de la commission des finances et des échanges).

M. le Président. La commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales a été saisie pour avis sur ces quatre dossiers. Monsieur le président de la commission, veuillez bien donner vos avis sur les différents dossiers.

M. Epiphane QUENUM, président de la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales. Je voudrais dire que la commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales est saisie sur trois dossiers. Le dernier dossier qui est un dossier portant sur la construction d'équipement, je pense que celui-là relève de la compétence de la commission du plan.

Sur les trois dossiers dont la commission est saisie, ils portent sur l'autorisation de ratification d'Accords de financement signés à Washington DC, le 10 avril. La commission ayant travaillé conjointement avec la commission des finances, ne trouve aucune objection, approuve tout ce que les rapports ont suggéré à la plénière.

M. le Président. Le président de la commission du plan ou un membre de la commission si le président n'est pas là ? Le vice-président de la commission du plan !

M. Moussa SOULE SABI, vice-président de la commission du plan, de l'équipement et de la production. La commission a la même position que celle de la commission saisie, quant au fond. Donc, avis favorable !

M. le Président. Nous allons donc engager la discussion générale sur l'ensemble des quatre dossiers conformément aux dispositions des articles 85 et 86 de notre Règlement Intérieur.

Nous commençons par ma gauche.

(Inscription des intervenants)

Comme le président de la commission l'avait annoncé dès le départ, les petites coquilles de forme, on pourra éventuellement faire par écrit, les observations qui seront prises en compte.

Ceci dit, nous passons la parole au président Houndété.

M. Eric HOUNDETE. Je voudrais intervenir sur trois dossiers.

Je commencerai par le dossier relatif à la politique de développement pour la réduction de la pauvreté, PRSC 9.

J'apprécie les efforts qui sont faits pour la mobilisation des ressources en vue de combattre la pauvreté. Je me suis préoccupé ici des réformes institutionnelles, notamment celles liées aux réformes par rapport à la loi des finances.

Qu'il nous souvienne qu'à l'occasion de l'étude de la loi de finances 2014, entre autres, parce que le Gouvernement a fait l'option de violer la loi que lui-même nous a poussé à adopter, nous avons rejeté le budget par une majorité significative. Le Gouvernement a tenté de se débattre comme un

beau diable dans de l'eau bénite par toutes sortes de justifications, mais il n'a pas tiré leçon de cette expérience de décembre 2013. Et je note qu'au mois de juin où nous sommes aujourd'hui, le Gouvernement ne semble pas disposé, à respecter à nouveau cette loi et a commencé déjà à répéter ces mêmes justificatifs.

Nous sommes en train de faire des ateliers, nous sommes en train de faire des travaux, des textes sont en train d'être préparés, etc., la loi n'a jamais dit qu'on attende que des textes soient préparés. Et le Gouvernement pousse le vice. Si vous lisez à la page 3 du rapport, questions-réponses du Gouvernement, insidieusement, il nous indique que certains travaux de préparation qu'il est en train de faire, il dit exactement ceci : "Les projets de texte sont disponibles et sont en cours de relecture pour être transmis au conseil des ministres en vue de leur adoption". Et très insidieusement, il ajoute : "Certains députés ont participé aux travaux".

Cela ne veut rien dire. Le rôle des députés, ce n'est pas de participer aux travaux du Gouvernement. Le rôle des députés, par rapport à cette loi de finances, c'est que le débat d'orientation budgétaire ait lieu.

En décembre, le Gouvernement nous a dit, en février, j'avais déjà commencé à préparer le budget, en mars, c'est pour cela qu'il n'y a pas eu le débat d'orientation budgétaire. Est-ce que cette année, en février, en mars, en avril, en mai, la loi est disponible ? Pourquoi il n'y a pas de débat d'orientation budgétaire ? C'est une intervention incidente qui m'est inspirée par la réponse du Gouvernement et qui constitue de mon point de vue, une alerte ou un avertissement au Gouvernement.

S'agissant du deuxième dossier, celui relatif au PSDCC, je vois des chiffres alignés, je vois des intentions annoncées, je ne vois aucune lisibilité par rapport à ce projet. Ceci d'autant que, nous avons déjà fait cet exercice par deux fois. Nous avons déjà eu le PNDCC, on a déjà eu un autre PSDCC que nous avons ratifié dans ce même hémicycle. Quel est l'impact ? En quoi est-ce que la pauvreté a été réduite ? Que le Gouvernement nous annonce cela et qu'il justifie la pertinence de ce projet. Et puis, quand vous voyez honnêtement les villages qui sont, le nombre de villages, puisqu'on ne nous a pas donné le nom des villages, le nombre de villages sélectionnés par commune ou dans certaines communes, vous avez la certitude établie qu'il s'agit de fantaisie. Voilà ! Utilisons les mots qui conviennent. Qu'il s'agit de fantaisie. Et puis, nous sommes en pleine décentralisation où les pouvoirs sont aux communes.

Voici que le Gouvernement dit, dans telle commune, moi j'ai identifié les villages qui sont pauvres. Voilà ce qu'annonce le Gouvernement. Il dit indice de pauvreté, nombre de populations. J'ai identifié les villages qui sont pauvres.

A la limite, vous savez très bien que c'est une agrégation macro qui a été faite. Ils ne nous ont pas donné le nom des villages qui sont identifiés comme des villages pauvres. Ils ne devraient même pas le faire et vous sentez dans la lecture du document que les communes n'ont pas été associées. Parce qu'il aurait été bien, il eût fallu que les communes furent associées au projet et que les villages, là où il y a vraiment la pauvreté, que ces villages soient identifiés. Moi je ne lis dans ce document que des chiffres. 15 villages par-ci, 03 villages par-là, etc., cela n'a aucune attache avec la réalité de nos communautés et cela me désole.

Je voudrais pour ne pas rester accroché aux critiques, souhaiter que le Gouvernement, très rapidement, rassemble les communes, confronte ces résultats qu'il a établis dans le document avec les communes et que l'on voit que ces ressources ne vont pas être des ressources qui seront gaspillées, qui seront dilapidées.

Lorsque nous avons fait les tours dans les communes, les enquêtes au niveau des communes, nous avons très bien pu percevoir comment certaines options sont faites de façon fantaisiste, soit par les communes elles-mêmes, il faut le reconnaître, soit par le Gouvernement qui parachute les projets dans les communautés et parfois ce sont des projets dont on n'a pas besoin. Ce sont donc des ressources gaspillées.

J'en viens au troisième dossier, vous vous en doutez, il s'agit du dossier relatif au projet de loi portant autorisation de ratification du Projet Emploi des Jeunes.

Au passage, je voudrais constater que le Gouvernement, à juste titre, a vanté la concessionnalité du prêt. C'est une excellente chose. C'est de cela que nous avons besoin. Je félicite le Gouvernement et surtout la banque mondiale pour cela.

Mais je me souviens que dans ce même hémicycle, ce Gouvernement nous a annoncé que dans le monde, il n'y a plus aucun prêt concessionnel. Quand il voulait nous injecter ces prêts de 8%, de 7% qu'il a contractés à la BOAD pour faire les routes. Subitement, il se souvient qu'on peut encore avoir des prêts concessionnels. C'est une parenthèse. Je souhaite que le Gouvernement,

chaque fois qu'il dit quelque chose, qu'il se souvienne qu'il l'a dit.

Quelle est la durée contractuelle du projet ? Nulle part, je ne retrouve la durée contractuelle du projet. Je sais que la durée de remboursement, c'est quarante ans avec dix ans de différé, et je voudrais m'attarder sur ce point. C'est quarante ans et dix ans de différé. Cela veut dire quoi ? Cela signifie que nous nous endettons. Si je considère que les 50 ans, nous endettons le Gouvernement pour 50 ans, le pays pour 50 Gouvernements, donc nous endettons 10 Gouvernements ou 10 régimes. Si on sait que le Gouvernement ou le régime actuel change les Gouvernements je ne sais combien de fois, vous pouvez faire la multiplication. Mais c'est 50 ans d'endettement que nous avons. Et donc sur chaque projet, il nous faut nous attarder pour dire mais, les actes que nous posons-là, est-ce que ce sont des actes sérieux, est-ce que c'est des actes qui sont porteurs, qui ne créent pas des situations pour la postérité ? Monsieur le Président, j'ai cherché dans le projet des objectifs chiffrés, je n'ai pas trouvé. Je n'ai pas trouvé des objectifs chiffrés. Nous voulons créer des emplois. C'est combien d'emplois ? Je n'ai pas trouvé. Nous voulons faire de la formation. C'est combien de gens nous attendons former ? Je n'ai pas trouvé. Et puis, Monsieur le Président, lorsque je lis le document, j'y ai retrouvé beaucoup de longues phrases avec de gros mots, que l'autre appelait la "gromologie". Et quand je cherche derrière ces gros mots, ces grands mots ou ces longues phrases, j'ai de la difficulté à me situer. Mais je me suis souvenu que nous sommes à l'ère de la propagande politicienne pour les jeunes. Nous sommes à l'ère de la farce pour les jeunes. Qu'est-ce qu'on appelle « perspective d'amélioration de la cohérence, de la coopération multilatérale avec cette institution » ? J'ai cherché, je ne comprends pas de quoi on parle. On dit que le projet s'inscrit dans la perspective d'amélioration de la cohérence de la coopération multilatérale. Qu'est-ce que vous voulez nous dire ? Expliquez-moi. Parce que j'ai fouillé, je suis allé retourner au décret, j'ai cherché à comprendre qu'est-ce que cela peut signifier, je ne comprends absolument rien à cela.

Lorsque j'en viens aux objectifs du projet et l'intérêt pour le Bénin à ratifier le projet, on m'a dit que la réalisation de ce projet permettra entre autres d'aider les jeunes qualifiés ayant acquis des compétences entrepreneuriales, sociales et comportementales à surmonter les contraintes du capital. C'est quoi « qualification comportementale » ? C'est quoi « acquis de compétences comportementales en matière d'entrepreneuriat » ? Lorsqu'on a parlé de « compétences entrepreneuriales et sociales ». C'est

quoi « comportemental » ? Moi, j'ai voulu savoir. Alors vous avez aussi dans un deuxième alinéa voulu « améliorer l'employabilité des jeunes Béninois pas du tout ou peu éduqués ». J'imagine qu'on n'a pas fait attention parce qu'en anglais, c'est vrai on dit que « educated » pour parler de celui qui est scolarisé, mais en français quand nous parlons « d'éduquer », cela prend tout un autre sens. J'imagine qu'on veut parler ici de scolarisés, des jeunes qui ont été à l'école. Alors ici, on veut améliorer l'employabilité de quelqu'un qui n'a pas été à l'école. Comment on veut le faire d'autant que plus tard, on a dit ce qu'on aurait pu faire de ces personnes-là. Donc, j'ai noté qu'il y a eu beaucoup de choses qui m'ont embrouillé. Vous prenez par exemple la page 4 du document, le 1er paragraphe, cela franchement, je suis, je l'ai lu pendant 15 minutes mais peut-être 10 fois, je n'ai rien compris.

Au total, Monsieur le Président, en ce qui concerne les quatre composantes du projet, vous me permettez de dire et d'affirmer qu'il n'y a qu'une seule composante qui me paraît pertinente. Et c'est la composante n°3 d'autant que la composante n°2, la composante N°4, cela fait de la redondance, et cela fait à la limite des ressources distraites pour rien. On veut faire l'emploi des jeunes et on prend l'essentiel des ressources pour aller mettre dans les Ministères, dans les directions etc. C'est cela, ce que ça signifie. Vous lisez la composante n°1 intitulée « Développement des compétences par l'apprentissage ». Et cette composante, elle l'appuiera quatre stratégies prioritaires de la politique nationale de l'emploi. Ça, c'est le développement de l'apprentissage, la promotion et la pérennité des PME, le renforcement des capacités des acteurs de l'emploi, la promotion d'une solidarité dans les services d'emploi, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles publiques et privées pour la promotion de l'emploi. Monsieur le Président, si vous comparez cela à l'intitulé et à l'objet de ce projet, vous voyez très bien que c'est de l'argent qu'on fait passer, je ne sais où. Donc, cela me pose quelques problèmes. Mais, je rappelle que c'est 17 milliards. C'est quand même 17 milliards, c'est vrai, avec le régime actuel le milliard est banalisé. Mais 17 milliards, au nom des jeunes, des pauvres jeunes, pour le renforcement institutionnel à distribuer dans les bureaux, l'objectif ne sera pas atteint, et je le regrette amèrement. Si le Gouvernement avait la possibilité, c'est la recommandation, le conseil que je voudrais me permettre de donner, si le Gouvernement avait la possibilité de réorienter l'action en faveur des jeunes, de réorienter l'utilisation des ces ressources, je voudrais l'y inviter très humblement et très sincèrement.

Monsieur le Président, j'en aurais fini. Je vous remercie pour votre attention.

M. Edmond ZINSOU. Merci beaucoup, Monsieur le Président ! Nous sommes en face de quatre dossiers intéressants pour le pays. On dit « réduction de la pauvreté » c'est vrai, parce que le Bénin connaît beaucoup de pauvreté ? On dit « formation » on dit « école normale ». C'est très bon ! Donc, je voudrais avant toute chose, remercier le Gouvernement pour toutes ces courses, toutes ces démarches qui sont faites pour doter le pays des moyens, de ressources afin de régler un certain nombre de problèmes. Mais moi, je veux m'intéresser particulièrement au dossier concernant « l'emploi des jeunes ». Monsieur le Président, je voudrais profiter de cette occasion pour dire qu'il y a plus de six mois, moi, j'ai déposé une question écrite, une question orale avec débat au Gouvernement, pour qu'on nous parle un peu de ce qu'on fait pour le chômage des jeunes. J'ai constaté que jusqu'ici, je n'ai pas eu de réponse. Il n'y a pas eu une programmation. Ce que je sais, c'est que le Gouvernement, dès que j'ai déposé la question orale, a commencé par parler beaucoup d'actions pour les jeunes. Bon ! Quelque part, c'est déjà bien. Mais il faut venir ici pour qu'on en discute. Il faut venir au Parlement pour qu'on en discute. Ne faites pas le débat seulement au sein du Gouvernement et avec les jeunes. Venez au Parlement. Je me demande pourquoi, Monsieur le Président, le Gouvernement ne vient pas ici ? On va peut-être dire qu'on n'a pas programmé. Si c'est l'Assemblée qui n'a pas programmé, je demande à l'Assemblée de programmer. Parce que la question des jeunes, on aura l'occasion d'en discuter. Je ne veux pas tout débattre maintenant. J'attends la programmation réelle. Mais la question des jeunes, je ne sais pas si c'est parce que le Gouvernement n'est pas représenté dans les villages, ou dans nos quartiers de ville, que le Gouvernement ne sent pas avec quelle acuité le problème de chômage se pose. C'est vrai qu'il y a les conseils des ministres maintenant qu'on tient dans les communes, peut-être que cela aiderait à comprendre ce qui se passe réellement. Mais je vous dis qu'il y a de sérieux problèmes, messieurs les gouvernants. Il y a de sérieux problèmes. Mais moi, je n'ai pas l'impression que le Gouvernement comprend vraiment la situation et prend les mesures qu'il faut

pour qu'on en vienne à bout de ce problème des jeunes. Je n'ai pas vraiment, je cherche, tous les jours, à comprendre ce qu'on fait pour sauver ces jeunes-là, je ne trouve pas. L'université ou nos collèges techniques professionnels, sortent plus de cent mille jeunes. Plus de cent mille jeunes tous les ans, avec des diplômes et des compétences. Les déscolarisés, ceux qui n'ont pas été à l'école, ceux que vous qualifiez ici de « peu formés, peu éduqués ». On en compte également par centaines de milliers dans nos villages. Et tous ceux-là, il faut les faire travailler. Parce que si on ne les fait pas travailler, les conséquences pour notre pays sont inimaginables. Mais je constate qu'il n'y a pas vraiment, tel que cela se fait dans d'autres pays, une conscience réelle du problème. Et nous voilà avec un projet « emplois des jeunes ». 17 milliards ! Quelqu'un l'a déjà dit, regardez un peu les composantes pour lesquelles ce projet-là, enfin les 17 milliards sont répartis pour des objectifs qui se trouvent ici. Il y en a que je trouve très bons, mais d'autres que je trouve mauvais pour lesquels je me demande si cela vaut la peine. Pour les objectifs que je trouve très bons, on a dit que cela va aider les jeunes qualifiés à acquérir des compétences etc. et à surmonter les contraintes du capital. Cela est bon. On me dit « améliorer l'employabilité des jeunes, leur éducation en leur fournissant une possibilité d'apprentissage ». Oui, c'est bon ! Mais quand on passe au troisième tiret, Monsieur le Président, on dit que cela va contribuer à la modernisation et à la réforme de la formation professionnelle. Moi, je suis formateur par excellence, c'est mon métier. Et je ne sais quelle modernisation vous voulez faire. Quel aspect on veut améliorer dans une formation ? Je ne vois pas. Et là, on veut engloutir des milliards. On dit « promouvoir l'information et la communication sur l'emploi ». A la télévision, à la radio, tous les jours, j'entends, je vois les gens parler de l'emploi etc. et on veut continuer à en parler. On dit « soutenir l'Agence Nationale pour l'Emploi (l'ANPE) ». Est-ce que l'ANPE a besoin encore de soutien ? L'ANPE a eu déjà beaucoup d'argent. Dans le budget, on lui a réservé 60 milliards, le budget 2014 en cours. Enfin, c'est ce qu'ils ont dit. C'est ce que j'ai entendu. Et en son temps un camarade avait demandé où sont les 60 milliards dans le budget ? Je ne sais pas s'ils ont pu démontrer là où se trouvent les 60 milliards. Mais on nous a annoncé qu'il y a 60 milliards pour les jeunes. Et l'ANPE devrait en bénéficier. Est-ce qu'en plus ici-là, dans les 17 milliards, il faut encore

en distribuer, il faut encore donner à l'ANPE dedans ? Moi, même je me pose des questions. Non, ce sont des questions. Tout simplement. Donc, c'est à vous de voir. Moi, je dis que c'est vrai. Les deux premiers objectifs, c'est bon. Mais plus loin, je trouve qu'on risque d'aller au gaspillage des fonds. Monsieur le Président, je souhaite vraiment qu'on aille vers le concret. Je vois qu'il y a beaucoup de projets qui sont annoncés pour les jeunes. Mais, qu'il y a peu d'actions concrètes sur le terrain. Moi, je suis un peu dépassé parce que je vis la situation dans les villages, dans les quartiers de villes. Et plus loin, on dit que le projet va essayer de fournir, de faciliter l'accès aux compétences. Donc, on va encore former. Et surtout l'accès aux opportunités d'emploi des jeunes. Ces opportunités-là se trouvent où ? Est-ce qu'on les a identifiées ? Est-ce qu'on travaille pour ? Ensuite, on dit qu'on va fournir de l'argent aux jeunes. Monsieur le Président, voilà encore une question qui me hante un peu. On va fournir de l'argent aux jeunes, sous forme de subvention. Mais avec quel critère, on va distribuer ces fonds-là ? Avec la pratique que je sens depuis quelque temps, ce ne sont que certains jeunes qui bénéficient de ces fonds-là. C'est une minorité, sélectionnée de quelle manière, je ne sais pas, qui bénéficie de ces fonds-là. La grande masse de ces jeunes n'ont rien et se plaignent. Je suis inquiet, je ne sais pas comment les fonds-là seront distribués et je me demande si finalement ce ne serait pas vraiment du clientélisme. Est-ce que ce ne serait pas vraiment une action de partisans. Comment on va distribuer les fonds ? Voilà, Monsieur le Président, je crois que mes inquiétudes sont nombreuses, mais je ne veux pas les évoquer toutes ici, comme il aura un débat, je crois, un jour, sur l'emploi des jeunes, nous pourrions vraiment en discuter plus amplement. Merci, Monsieur le Président !

M. le Président. Honorable député Tchocodo !

M. Gabriel TCHOCODO. Le dossier de financement partiel du projet de construction et d'équipement de l'école normale supérieure de l'enseignement technique de Lokossa arrive à point nommé. En effet, le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ne se porte pas bien au Bénin parce que les offres de

formation en vigueur dans ce sous-secteur sont dépassées, ne cadrent plus avec les normes en vigueur au plan international. Dans les ateliers d'équipements motorisés de nos lycées et collèges d'enseignement technique, les élèves formés dans ce sous-secteur sont incapables d'assurer la maintenance tant préventive que curative des automobiles du 21ème siècle. C'est ce qui explique la ruée de nos compatriotes vers le Ghana afin d'assurer la maintenance de leurs véhicules. Notre pays, le Bénin, connaît le développement significatif, l'un des principaux handicaps est le manque de diversifications des structures d'innovation technologique. Car, en effet, Monsieur le Président, ajouter de la valeur à la production et désertifier l'économie nationale en stimulant le développement de nouveaux secteurs concurrentiels constituent une approche de solution au diagnostic posé. Une croissance économique, avec une compétitivité soutenue nécessitera une main d'œuvre qualifiée, une recherche scientifique appliquée à l'industrie. En d'autres termes, les pays africains comme le Bénin, en quête d'un développement endogène durable ont besoin d'un système éducatif performant et compétitif doublé d'un système national de recherche scientifique au point. En effet, désormais, les avantages comparatifs des nations, reposent moins sur l'existence des ressources naturelles. Et d'une main d'œuvre bon marché que sur la capacité d'innovation technologique et de compétitivité dans le domaine de la connaissance. C'est l'importance de l'investissement dans la production de la connaissance par excellence de la recherche de développement et la maîtrise des technologies de l'information et de la communication qui permet de faire la différence. Notre pays, le Bénin, doit tirer leçon de ces enseignements, en allouant d'importantes ressources financières aux offres de formation qui conduisent aux technologies qui ont de la pertinence. C'est-à-dire aux technologies qui donnent de la valeur ajoutée à nos ressources naturelles. C'est pourquoi, j'ai dit tout à l'heure que le dossier relatif à la construction et à l'équipement de l'école normale supérieure de l'enseignement technique de Lokossa est arrivé à point nommé. J'invite par conséquent, nos collègues à voter favorablement pour la ratification de l'accord de prêt soumis à notre appréciation. Je voudrais toutefois, souhaiter que ce projet ne connaisse pas le triste sort du « projet éducation 4 » de triste mémoire et qu'il serve rigoureusement à la

construction et à l'équipement conséquent de l'enseignement normal supérieur et technique de Lokossa. Je vous remercie.

M. le Président. Honorable député Tossou !

M. Emile TOSSOU. Je dois tout d'abord féliciter la commission pour le travail abattu. Nous avons quatre dossiers en étude ce matin, qui sont d'une importance capitale. Je voudrais intervenir par rapport à deux dossiers : le premier dossier concerne « l'emploi des jeunes ». Monsieur le Président, je crois que dans tout le monde entier, le problème d'emploi des jeunes est un problème très épineux. Je crois qu'il faut quand même saluer l'effort du Gouvernement. Lorsqu'on parle d'emploi des jeunes, je le dis souvent, c'est une bombe à retardement. Lorsque cela s'éclate, il est difficile de contenir ces jeunes. Et c'est pourquoi, le Gouvernement de mon pays a vite compris la situation et vient de mettre une somme importante encore également pour résoudre cette difficulté au niveau des jeunes. 17 milliards, je crois que les jeunes doivent se joindre à moi, pour qu'ensemble, nous puissions applaudir le Gouvernement. En ce qui concerne le deuxième dossier, il s'agit de la construction de l'école normale et de son équipement. Je crois qu'aujourd'hui dans notre pays, l'éducation est une chose capitale que le Gouvernement est en train de mettre des fonds dans ce secteur. Je crois que dès que cette école sera construite, nous allons voir que la technique au niveau de l'enseignement va prendre un autre visage. Nous ne pouvons que saluer l'effort du Gouvernement, puisque, je crois qu'il y a un adage qui dit « Avoir quelque chose au feu et espérer vaut mieux ». Je vous remercie.

M. le Président. Honorable député Bida.

M. Bida A. YOUSOUFOU. Je voudrais à mon tour remercier tous les membres de la commission qui se sont mis à la tâche pour nous produire ces différents rapports en étude. Je m'en voudrais également de ne pas remercier le Gouvernement pour les efforts fournis au quotidien pour le mieux

être des Béninois. Surtout quand on sait que par les temps qui courent et quand on voit l'environnement macro-économique des pays comme le nôtre, on ne pouvait pas attendre les résultats que nous observons aujourd'hui au niveau du Bénin surtout dans le cadre global de la politique de développement pour la réduction de la pauvreté. Je voudrais que vous partagiez avec moi que depuis un moment, nous avons des changements très significatifs. C'est vrai que tout n'est pas encore rose, mais vu l'engagement du Gouvernement et les efforts qui sont fournis surtout dans les secteurs sociaux, je pense que nous avons fait beaucoup de pas. Egalement, quand vous prenez le volet « réduction de la pauvreté, » par son volet « infrastructure » avec tout ce que le Gouvernement a pu faire, je pense que nous évoluons et nous avançons. Ces derniers temps, quand vous regardez que cela soit le taux de la croissance, que cela soit l'indice de pauvreté, tous les indicateurs économiques au niveau de notre sous-région, je pense que notre Bénin s'en est sorti la tête haute, et c'est pour cela, je voudrais féliciter le Gouvernement et lui dire que tout n'est pas rose. Continuez par mieux faire. Mettez vous à la tâche pour mieux faire comme vous savez le faire déjà. Je voudrais également dire aux ministres, messieurs les ministres, notre leader, le Président Boni Yayi a la vision du développement, il a une vision macro. Maintenant, nous sommes en train de ratifier quatre projets. C'est à vous de mettre en exécution. Et c'est à cela que je voudrais appeler à votre responsabilité, pour que la vision de notre Chef de l'Etat ne soit pas trahi, pour que ces différents projets, ces différentes ressources qu'on mettra à la disposition de vos différents Ministères, que cela soit conduit comme le Président le pense. Pour finir, je voudrais faire quelques suggestions et quelques contributions à l'endroit du Gouvernement. Monsieur le ministre de la décentralisation, je voudrais que vous nous aidiez à avoir une idée sur l'exécution des 23 milliards que nous avons ratifiés par le passé sur le PSDCC. Il faut que nous ayons une idée sur l'exécution.

Egalement, je voudrais demander aux différents Ministères qui s'occupent de l'emploi des jeunes et surtout au ministre des finances, de réfléchir pour mettre un cadre, une unité de coordination de ces différents projets dans les différents Ministères. Puisque aujourd'hui, il y a au moins trois à quatre Ministères qui interviennent dans ce secteur. Je

souhaite quand même qu'il y ait une visibilité unique par rapport à ces programmes. Messieurs les ministres, Monsieur le Président, pour finir, concernant le PRSC 9, je voudrais dire au ministre des finances qu'il est souhaitable, voire même indispensable, que pour le budget 2015, nous puissions l'avoir sous le nouveau format de la loi organique que nous avons eu à voter. Egalement, que pour ce budget, puisque nous sommes en train de vous donner les moyens pour renforcer le cadre qui permettra la réduction de la pauvreté. Que vous puissiez mettre un accent particulier sur le budget d'investissement puisque c'est cela qui conduit, qui donne un impact direct à la réduction de la pauvreté. Donc, je souhaite vraiment que vous révisiez le budget d'investissement pour que nous ayons un budget d'investissement un peu plus élevé que les années passées. Egalement, monsieur le ministre, je voudrais vous dire à ce niveau que vous avez une grande responsabilité. Je parle au ministre des Finances. Parce que 10 milliards pour que des services, 10 milliards pour que des services et des services nécessaires pour le développement. Donc, je voudrais, par rapport à la gouvernance de toutes les unités qui vont s'impliquer dans cette gestion, que vous mettiez un accent sur les résultats, sur la transparence, sur la bonne gouvernance. Cela d'ici quelques années, nous aurons les objectifs et de la vision du Chef de l'Etat. Merci beaucoup pour tout l'effort que vous fournissez dans le sens du développement et que nous vous encourageons à mieux faire, à vous battre et à continuer avec le Chef de l'Etat à mieux faire et à vous battre aux côtés du Chef de l'Etat. Merci, Monsieur le Président !

M. le Président. Président Chabi Sika !

M. Karimou CHABI-SIKA. J'étais en commission et j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt l'ensemble des dossiers présentés par le Gouvernement. Déjà en commission et tout à l'heure, j'ai suivi la contribution de certains collègues qui sont des contributions, en réalité, de parlementaires qui ont une mission spécifique. Je le dis simplement pour que le Gouvernement n'ait pas le sentiment que tout cet effort de mobilisation qui a été fait n'est pas reconnu. Non ! Il est reconnu. Vous savez ? Cela fait partie de la mission d'un

Gouvernement. C'est heureux que le Gouvernement accomplisse bien sa mission. Il aurait pu ne rien faire qu'on n'aurait rien à critiquer. Il a fait, je pense, un travail qui est à la hauteur de ce qui pouvait être attendu.

Ma préoccupation en intervenant ici, bien que je l'aie fait un peu en commission, c'est pour rappeler que le gros problème que nous avons, contrairement à ce que beaucoup de mes collègues pensent, c'est qu'on n'accompagne pas. Nous députés, nous n'accompagnons pas. Pourtant, la Constitution nous donne les moyens d'accompagner. Je le dis d'autant qu'une fois que le Gouvernement a fini ce travail de conception et de mobilisation du projet, c'est l'administration qui va mettre en œuvre. Et c'est là le vrai problème. Et ce problème-là, le Gouvernement lui-même, à la limite, a des structures de contrôle, de vérification. Mais vous savez ? Ce sont des vérifications un peu internes. Le contrôle parlementaire peut énormément pour que nous rationalisons l'utilisation de ces ressources. Malheureusement, nous avons toujours pris l'habitude de nous limiter aux discours, de rester indifférents à la phase pratique, à l'utilisation concrète des ressources. Pourtant, nous savons, et certains collègues l'ont si bien dit, qu'au niveau de l'administration, il peut y avoir des prédateurs qui ne sont pas ministres, qui ne sont même pas directeurs de cabinet, qui sont souvent même inconnus mais qui sont souvent totalement loin des préoccupations du Gouvernement. Et pire, si ces cadres dont je parle sont encore proches de certains de mes collègues ici, cela complique la situation puisque la finalité va être de tout faire pour que l'objectif final ne soit pas atteint. Donc, moi, je crois que le contrôle parlementaire a l'avantage d'être toujours diversifié. Il y aura toujours quelqu'un qui voit dans tel sens, quelqu'un qui voit dans tel autre sens. Et nous avons l'avantage d'être accompagnés par la presse, donc de permettre que les populations sachent ce qui se passe, comment les ressources sont utilisées et comment nous allons vers l'atteinte des résultats.

Je voudrais donc ici, à notre attention, suggérer que nous n'attendions pas que tout soit terminé et qu'on constate qu'à tel endroit, à Kpomassè où on a prévu faire telle école, que cela n'a pas été fait. On aurait pu déjà aller d'avance pour que les gens sachent qu'il y a un système de gendarmerie, de veille. Et ainsi, les préoccupations du Gouvernement telles qu'exprimées, seront largement plus atteintes.

Je vais prendre des initiatives, j'espère que tous mes collègues vont me soutenir, pour tous ces projets, qui sont d'excellents projets. La question du chômage est une question complexe. Le Gouvernement tout seul, quelle que soit la volonté affichée aujourd'hui, ne suffirait pas. Il faudrait que toutes les Institutions de la République se mobilisent, en particulier, les députés, pour accompagner le Gouvernement, quelles que soit les sensibilités. Ici, la cause, elle est commune. Les chômeurs sont dans les maisons des opposants comme dans les maisons des mouvanciers.

Je voudrais donc encore réitérer l'appel pour accompagner le Gouvernement qui s'efforce, qui se préoccupe, qui s'acharne, qui travaille, qui veut que le Bénin gagne. Accompagnons donc le Gouvernement pas forcément en ne le critiquant pas. Mais lorsque quelque chose est déjà fait, essayons au moins d'aller vérifier parce que c'est une mission constitutionnelle. Si demain, ma proposition était rejetée, je crois que j'aurais au moins assumé mon devoir, j'aurais pris l'exemple sur le Gouvernement de faire aussi quelque chose pour que le chômage, qui est devenu, quand même, une préoccupation internationale, que le Bénin au moins essaye de commencer à sortir la tête de l'eau. Parce que c'est une vague internationale qui emporte tous les jeunes, qui contrarie toutes les volontés, toutes les déterminations. Même la détermination de Boni Yayi peut être entamée par les ravages du chômage.

C'est pour cela que je voudrais terminer en rappelant que le contrôle parlementaire doit fonctionner. Malheureusement, les populations seules peuvent nous interpeler. Et je convie donc tous nos compatriotes, surtout mes collègues de la droite, lorsqu'ils viendront en campagne et qu'on leur demande : « Les ressources qui ont été affectées, comment avez-vous aidé le Gouvernement à les suivre pour que les résultats tels que décrits soient atteints ? Quelles ont été leurs contributions ? Combien de fois, sur ces projets, le Gouvernement a été interpellé ? Qu'est-ce que vous avez fait pour qu'en amont, on s'assure que toutes les mesures sont prises pour que l'administration, telle qu'on la connaît aujourd'hui, n'engouffre pas les populations ? ».

Je crois avoir dit l'essentiel. Je suis un enseignant. J'ai répété presque la même chose. Et je suis convaincu que tout le monde a compris.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président. Deuxième Secrétaire
Parlementaire, monsieur Okounlola !

M. André OKOUNLOLA-BIAOU. Je crois que je vais me joindre aux collègues qui m'ont précédé d'abord pour remercier et féliciter le Gouvernement parce que quand nous voyons ces quatre projets qui sont en étude ce matin, c'est une forte mobilisation de ressources. Ce n'est pas donné à n'importe qui. Et cela montre effectivement que le Gouvernement a le souci de régler les problèmes. Donc, pour cette mobilisation de ressources, nous tirons chapeau au Gouvernement. C'est déjà un bon indicateur pour pouvoir régler les problèmes.

Par rapport à ces dossiers, je voudrais féliciter aussi les deux commissions qui ont travaillé de façon diligente pour que les rapports soient prêts et présentés ce matin.

Je voudrais commencer par rapport au projet de construction de l'école normale supérieure de Lokossa. Je voudrais féliciter le Gouvernement à double titre.

Premièrement, par rapport au fait que, même si les régions du Mono-Couffo n'ont bénéficié que de huit (08) kilomètres de bitumage, elles ont eu de grandes écoles. C'est cela le développement. Il faut répartir les choses de façon un peu plus équitable. A Savè aujourd'hui, nous ne connaissons pas ce qu'on appelle grande école. Mais le Gouvernement veut mettre une grande école technique à Lokossa. C'est déjà une très bonne chose. Et je félicite le Gouvernement d'avoir choisi Lokossa. Et je sais pourquoi je le dis. Merci, Gouvernement pour avoir choisi Lokossa !

Je crois que nous sommes tous conscients d'une chose, même si on ne connaît pas tout le Bénin, quand on regarde la télé, parce que je suppose que nous tous qui sommes ici, nous avons des télévisions à la maison, quand le Gouvernement se déplace et va dans les écoles techniques, Monsieur le Président, vous aussi, vous avez vu quel est l'état de vétusté des équipements que les enfants ont aujourd'hui dans ces écoles-là pour apprendre la technicité. Donc, on constate amèrement que le

niveau de technicité dans notre pays a trop baissé. Et pourquoi ? Si les conditions d'étude ne sont pas favorables, si aujourd'hui, on ne rime pas avec l'évolution de la technologie, je crois qu'il serait difficile d'améliorer le niveau de technicité de ces enfants-là. Et c'est pourquoi je remercie le Gouvernement pour avoir choisi de construire et d'équiper. Cela veut dire que quand on parle des innovations technologiques, il faut d'abord relever la qualité d'enseignement technique dans notre pays. Et c'est dans ce sens-là que le Gouvernement a choisi de faire un projet qui va permettre de mettre cette école-là, qui sera une école moderne qui permettra aux enfants désormais d'avoir une formation de qualité et d'être outillés à sortir des innovations technologiques qui permettront à la base de pouvoir régler des problèmes techniques dans notre pays. Je remercie le Gouvernement pour cela.

La deuxième chose, c'est par rapport aux problèmes d'emploi des jeunes. Moi, je crois fondamentalement que, à moins qu'on veuille se mentir, cette question est une question d'envergure nationale. Le Bénin est un pays qu'on appelle pays en voie de développement. Le Bénin est un pays pauvre que tout le monde connaît. Le Bénin est un pays qui tend la main tous les jours à des pays qui sont avérés aujourd'hui puissants, à des pays qui sont avérés aujourd'hui être parmi les vingt pays les plus riches du monde, à des pays qui sont parmi les sept pays les plus riches du monde. Dans ces pays-là, les Chefs d'Etat prônent l'inversion de la courbe ascendante du chômage, mais impossible depuis deux ans. Ces pays forts n'arrivent même pas encore à arrêter le taux de chômage. Je ne dis pas qu'au Bénin, il ne faut pas faire quelque chose. Mais c'est de montrer que le Bénin n'est pas exempt de cela. Le Bénin aura même plus de difficultés parce que le Bénin n'a pas les ressources qu'il faut, comme ces pays puissants qui sont même plus organisés que nous. Nous venons de commencer. Donc, « à César, ce qui est à César. Et à Dieu, ce qui est à Dieu ». Quand le Gouvernement fait des efforts, il faut les reconnaître. Quand vous regardez ces derniers temps, la dernière fois, moi, j'étais devant ma télé quand j'ai vu quelqu'un qui montrait l'élevage que FNPEEJ a financé. Même s'il est le seul, cela fait moins un. Même s'il est le seul, cela fait déjà moins un. Et il n'est pas le seul par rapport au FNPEEJ. Moi, je sais qu'il y a des gens, des jeunes qui ont été financés et qui sont

aujourd'hui en train de réussir dans ces projets-là. Ils sont dix ? Ils sont vingt ? C'est déjà un pas. Et c'est un acquis.

Par rapport à l'ANPE, on voit des gens qui sont à la maison aujourd'hui, qui font des stages et qui sont à 40.000 ou 50.000 francs. C'est déjà quelque chose. Donc, ces choses-là, ce sont de bonnes initiatives. On ne peut qu'encourager le Gouvernement à aller dans ce sens-là. Et c'est pourquoi je demande au Gouvernement que, quel que soit ce que vous allez faire, chacun est libre d'interpréter et de commenter comme il le veut. Mais c'est une bonne chose. Ces choses-là, il faut continuer parce que si vous arrivez à Savè, Dassa, Tchoumi-Tchoumi, dans n'importe quelle famille, même à Kpomassè tout près là, il y a des chômeurs. Il n'y a pas de chômeurs dans les maisons des opposants et qu'on dise que dans les maisons des mouvanciers, il n'y en a pas. C'est un problème national. Même les ministres qui sont là, ils ont des enfants qui chôment. A plus forte raison, de vulgaires citoyens. Donc, c'est un problème national. Et je crois qu'on doit se donner tous la main pour que ce problème-là ne soit pas un problème du Gouvernement et que nous tous, nous nous impliquions afin que véritablement, ces problèmes-là soient réglés.

Mais, je voudrais demander au Gouvernement, par rapport au centre universitaire technique de Lokossa. Aujourd'hui, le Gouvernement a fait le programme de créer des centres universitaires partout. C'est une bonne chose. Mais, je souhaiterais que le Gouvernement puisse accompagner cette décision-là par les investissements en mettant en place des projets qui permettraient la construction des équipements et des mobiliers au niveau de ces centres-là, comme les centres de Savè, de Djougou, de Kétou et consorts pour que, vraiment, ces centres-là aussi bénéficient des équipements adéquats pour la formation de nos enfants.

Par rapport au projet PSDCC, j'ai lu dans le tableau quelque chose qui m'a paru bizarre et je voudrais poser la question au Gouvernement. Quand vous prenez le tableau qui montre les indices de pauvreté extrême, cela me surprend qu'au Bénin, il y ait des communes qui sont à zéro. Je n'ai pas compris. Est-ce que cela veut dire que dans ces communes-là, il n'y a pas de pauvreté ? Je ne comprends pas. Que le Gouvernement m'explique parce que je connais bien Bonou. Qu'on me dise qu'à Bonou, c'est zéro,

moi, cela m'étonne. Peut-être que c'est une erreur. Qu'on me le dise. Parce qu'on ne peut pas dire qu'à Bonou, il n'y a pas de pauvreté. Cela m'étonnerait vraiment. Cela m'étonnerait beaucoup.

Donc, moi, une fois encore, je voudrais remercier le Gouvernement par rapport à ces efforts-là, l'encourager et lui demander de poursuivre sur cette bonne lancée.

M. le Président. Honorable député Fagnon !

M. Nicaise FAGNON. Je voudrais, tout en reconnaissant les efforts de mobilisation de ressources, faire une analogie et, en même temps, faire une suggestion.

Si le Gouvernement a pu mobiliser, auprès de l'AID, ces ressources de financement avec une moyenne de 60% d'éléments dons, il est indéniable que le Gouvernement peut faire le même effort dans le secteur routier. Donc, je voudrais suggérer que les mêmes efforts soient fournis pour que les prochains projets puissent permettre de bénéficier de financement de nature concessionnelle.

Nous avons quatre dossiers en examen. Je vais commencer par le dossier de l'école normale pour stigmatiser une situation qui perdure. Souvenez-vous que le Bénin a perdu, du fait de la négligence des cadres, comme l'a souligné l'honorable député Chabi-Sika, et du fait aussi du manque du contrôle du Gouvernement par lui-même, et du fait du manque du contrôle de l'action gouvernementale par les députés, environ 14 milliards sur le projet Education IV. J'en parle parce que dans ce projet-là, on devrait avoir construit un lycée technique, commercial et industriel à Azové. Je considère que l'école normale supérieure de l'enseignement technique, qui bénéficie du financement de la BADEA, vient en remplacement d'un tel lycée. Et je voudrais vraiment réclamer, au nom des populations des communes de Djougou et de Savalou qui devraient bénéficier de la construction et de l'équipement de lycées techniques agricoles au titre de ce même projet, que les mêmes efforts qui sont fournis pour trouver le financement pour l'école normale... L'école normale n'est pas pour la localité de Lokossa. C'est pour le Bénin. De la même manière, le lycée technique agricole de

Savalou, à Kpataba et le lycée technique de Djougou, c'est pour le Bénin entier. Ce n'est pas admissible que ces deux lycées soient financés par les rares ressources, difficiles à décaisser du budget national. C'est inadmissible. Le ministre des finances est là. Donc, il faut absolument que, prochainement, dans les six mois à venir, on puisse trouver les financements pour construire et équiper entièrement ces deux lycées techniques agricoles. D'autant que la construction de ces lycées techniques agricoles, avec l'enseignement et l'impact que cela doit avoir sur la production agricole, c'est indéniable. C'est le premier point de mes observations. Sous réserve de cela, je suis d'accord que nous puissions autoriser la ratification de ce projet.

Parlant du projet des services décentralisés conduits par les communautés, chers collègues, je voudrais vous rappeler qu'exactement, le 14 septembre 2012, nous avions autorisé, par le vote de la loi n°2012-33, le projet initial qui a porté sur 23 milliards. Je suis d'accord qu'il y a un délai pour la mise en vigueur des projets. Mais, je ne suis pas d'accord qu'en voulant nous introduire un projet de financement additionnel, la moindre précaution n'ait été prise par le Gouvernement pour nous faire le point d'exécution du premier projet. Et cela, chers collègues, je suis heureux qu'on ait évoqué le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale. Mais, je mets entre parenthèses que moi, j'ai effectué le même contrôle et que j'ai été vilipendé dans ma localité à travers « question n°1, question n°2 ». Je ferme la parenthèse. Donc, je suis heureux qu'en voulant parler du contrôle de l'action gouvernementale, en mettant chaque parlementaire devant ses responsabilités, il faut aller jusqu'au bout.

(Remous)

Je vous en prie !

M. le Président. S'il vous plaît !

M. Nicaise FAGNON. Je voudrais attirer l'attention du Parlement béninois sur le fait que, faute d'avoir, à travers une communication sous huitaine à présenter par le Gouvernement, sur le point d'exécution du premier projet, nous ne pouvons pas, illico presto, autoriser la ratification de ce projet. Si nous sommes sérieux, nous devons aller dans le sens. Je ne suis pas en train de faire des leçons. Je n'injure personne. Mais, je ne fais qu'attirer notre responsabilité. J'ai attiré l'attention sur le fait que ce projet est, à la fois, un projet ambitieux qui colle avec les questions, les préoccupations de développement local, mais c'était un projet dangereux. Et j'avais fait des observations comme bien d'autres collègues. On ne peut pas présenter à ratification un projet additionnel sans nous donner la possibilité d'avoir de la visibilité sur ce qui est fait entre le 18 septembre 2012 où il y a eu la promulgation et aujourd'hui, ce qui est fait.

Je le dis d'autant plus que l'une des composantes du projet tel que décrit par le présent Accord de demande de ratification concerne les travaux HIMO (Haute Intensité de Main-d'Œuvre). Et les travaux HIMO ont donné lieu à l'énumération des entretiens de pistes rurales, d'entretiens de plantations communautaires, d'aménagement de périmètres rizicoles, d'aménagement de périmètres maraîchers. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que ce même projet a comme champ d'application à travers les travaux HIMO, les mêmes objectifs visés, à certains égards, par le projet d'appui à la diversification agricole financé par l'AID, à hauteur de 21 milliards également. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que nous devons voir très clair dans les relations de synergie que ce projet présente par rapport à d'autres projets à caractère agricole, à d'autres projets à caractère environnemental puisqu'on parle de plantations communautaires, à d'autres projets parlant des pistes rurales, etc. Donc, cela veut dire que si nous n'avons pas cela, ce n'est pas bon.

Quand vous regardez la structure du financement, le tableau qui est joint, montre que plus de deux milliards seront affectés au fonctionnement. On parle du personnel du projet. Mais au même moment, je ne vois pas, pour un projet qui est de nature à booster le développement local, la structuration du projet par rapport à l'ANCB, l'Association Nationale des Communes du Bénin. Je ne vois pas cela. On a parlé, de façon générique,

de FADEC. Et tout le monde sait que le diagnostic que nous avons posé, montre une insuffisance chronique de ressources humaines au niveau des collectivités locales dans la prise en charge des questions de planification et en termes de compétences de ressources humaines.

Voilà pourquoi il y va de l'intérêt du Gouvernement, parce que je suis sûr que le Gouvernement, lui-même, en son sein, ne s'est pas interrogé sur le point de l'exécution du projet. Il y va de l'intérêt du Gouvernement d'accepter que, sous huitaine, on puisse réexaminer, après nous avoir présenté une communication sur cela.

Et pour cela, je voudrais mobiliser l'attention de tout le Parlement, pour autant que nous voulons autoriser une ratification conséquente, nous ne voulons pas retarder non plus la ratification, pour aller dans le sens de nous donner de visibilité pour faire le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale. Parce qu'on ne peut pas non plus faire le contrôle si nous n'avons pas d'éléments d'informations. Si nous sommes d'accord pour cela, nous devons être d'accord pour qu'on diffère l'autorisation de ratification sous huitaine.

Je voudrais aborder l'épineuse question de l'emploi des jeunes et m'interroger. C'est vrai qu'ici, la focalisation de l'unité de coordination du projet est au niveau du Ministère de l'emploi des jeunes, des femmes, du microcrédit. Mais, est-ce que du point de vue organisationnel, du point de vue institutionnel, on peut avoir des résultats probants pendant qu'il y a cinq Ministères qui se piétinent par rapport à l'emploi des jeunes ? Et je cite : le Ministère de l'artisanat et de la culture, le Ministère de la jeunesse et des sports, le Ministère de l'emploi des jeunes et des femmes, le Ministère des PME et finalement, le Ministère de l'enseignement secondaire avec la reconversion. Ce n'est pas possible parce que là, il faut qu'on puisse nous dire clairement quel est le dispositif organisationnel qui permettra de distiller, d'organiser, qu'on puisse créer... Là aussi, c'est important que nous ayons droit à une communication parce que votée ou non votée, la Constitution a donné la possibilité d'exécuter un budget où l'emploi des jeunes a été le point central. Là également, un point à mi-parcours entre le moment où le budget est mis à exécution et aujourd'hui, nous avons droit à une communication sur l'emploi des jeunes. Et je suis d'accord que l'emploi des jeunes ne doit pas concerné que le

Gouvernement. A partir de ce moment, dès que nous serons au courant, nous allons apporter notre contribution pour améliorer le dispositif en place.

En ce qui me concerne, je vous fais simplement observer que j'ai un avis contraire. Il faut renforcer l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE). Ce qui se passe, c'est quoi ? Il faut réorienter son action. Il y a lieu même d'actualiser le programme national pour l'emploi dans la mesure où il finance douze mois de stage dans les Ministères. Et généralement, les gens n'accomplissent pas les tâches en liaison directe avec leurs compétences.

Et après avoir été financés douze mois, les jeunes sont immédiatement au chômage alors qu'à ce même moment, il y a des emplois publics, des emplois privés, des emplois indépendants. La pyramide des âges dans la fonction publique montre qu'il y a un vieillissement et on devrait pouvoir obtenir des différents Ministères un plan de renouvellement de l'effectif qui devrait permettre, en plaçant les jeunes, en même temps, de préparer la relève pour que les fonds qui sont investis pour assurer le stage aux jeunes ne soient pas des fonds perdus comme c'est le cas actuellement, dans la mesure où cela devrait pouvoir déboucher à terme sur des emplois durables sur le plan public.

De la même manière, il devrait y avoir une parfaite synergie entre le Ministère de l'emploi des jeunes et des femmes et le Ministère de l'artisanat parce qu'ils ont parlé des métiers de l'artisanat. Mais quand vous regardez, je l'avais dénoncé, dans le budget, il n'y a pas un rond qui soit alloué à l'artisanat. Il n'y a pas un rond. Comment se fait-il qu'on va investir maintenant ? On parle de la formation. Ce ne sont pas les artisans compétents qui manquent. Mais, les artisans ont besoin de ressources pour effectivement faire leur métier, le métier de l'artisanat. Je vous ai dit une fois ici que cela fait 210 métiers dans la nomenclature. Et rien que dans la branche « alimentation », il y a 50 métiers qui devraient permettre, si on venait à les soutenir, de booster l'agriculture, l'élevage et la pêche dans les questions de transformation de ces produits-là. Donc, ce n'est pas normal qu'on n'ait pas un programme qui touche directement le corpus même de ces métiers-là.

C'est la raison pour laquelle moi, je voudrais vraiment souhaiter une réorientation des questions

de l'emploi et que l'on prenne cela beaucoup plus au sérieux plutôt que de réunir les gens.

La création des emplois ne se fait pas dans les salles. Ce n'est pas dans les salles de réunion. Attention ! Attention ! Le boom-là, quand cela va venir, ces jeunes-là ne connaîtront pas qui a initié un programme et qui ne l'a pas initié. Cela nous concernera tous. Donc, je voudrais vraiment demander cela.

La troisième composante de ce projet doit être revue. Moi, je ne suis pas d'accord. On dit qu'il y a appui de beaucoup d'installations. Et on dit que ce sont des fonds non remboursables. Pourquoi ? Comment on peut assurer la pérennité de la ressource qui est mise en place alors qu'il y a la rareté de ressources ? Ce n'est pas possible. Ces fonds ne peuvent pas être des fonds non remboursables. Et là encore, le choix de ces personnes-là, on ne le connaîtra pas. Moi, je suis très inquiet. Et je voudrais attirer l'attention de tout le monde sur le fait qu'il ne s'agit pas de ratifier pour ratifier.

Monsieur le Président et chers collègues, ce deuxième projet également, je vous suggère de différer la ratification si nous n'avons pas un point à mi-parcours, une communication sous huitaine. Dès qu'on l'a, on a de visibilité. Ce n'est pas pour remettre en cause qu'il y a. Mais, on aura eu de visibilité. On aura apporté notre contribution. Sinon, ce n'est pas normal. Ce n'est pas pour remettre en cause cela. Comprenez ! Il y va de l'intérêt même du Gouvernement. Il faut faire le point.

Je veux aborder le dossier relatif à l'appui budgétaire. C'est un appui budgétaire classique. Dans les Accords signés avec les Institutions de Breton Wood, cela vient en renforcement des programmes. On l'a eu en août 2013. La huitième génération, c'était cela. Mais ici, je ne suis pas d'accord qu'on ait évoqué la compétitivité du secteur privé et la diversification de l'économie sans en dire, en dehors de la loi sur le partenariat public-privé, sans nous parler de cela. Ce n'est pas bon. Je crois que les questions liées à la compétitivité, ce sont des questions du secteur privé. Tout le monde sait qu'il y a des contre-performances. Il y a manque de dialogue. La loi sur le partenariat public-privé doit être doublée de l'autorité du dialogue pour le partenariat public et

privé parce que c'est cela. Il y a un problème de dialogue entre le public et le privé qu'il faut absolument régler.

Les questions de compétitivité, par ailleurs, doivent être des questions qui mériteraient beaucoup plus d'approfondissement. Mais comme c'est la nature de ce prêt qui est comme cela, je suggère que, vraiment, on puisse autoriser la ratification.

Voilà, de façon globale, mes observations sur les dossiers soumis à l'examen. Et j'insiste. Je suis d'accord que nous puissions aller dans le sens du contrôle parlementaire de l'action gouvernementale. Mais, pourvu qu'on ne nous traque pas dans nos localités.

Merci beaucoup !

M. le Président. L'honorable député Biokou !

M. Firmin BOKOU. Je profite de l'occasion pour remercier le Gouvernement pour tout ce qu'il fait pour l'amélioration des conditions de travail des travailleurs à la base et des conditions de vie de nos jeunes.

Je félicite également le Gouvernement pour avoir négocié les Accords de prêt avec éléments dons supérieurs à 35%. Merci, mon Gouvernement !

Pour les trois premiers projets étudiés, j'ai le problème d'évaluation de ces projets. Je demande au ministre, ici présent, de bien vouloir nous donner les éléments nécessaires pour évaluer, apprécier ces différents projets parce que j'ai des difficultés à pouvoir évaluer, à terme, les trois projets d'Accords.

Enfin, pour l'importance que le Président de la République et son Gouvernement attachent à l'éducation, le quatrième dossier relatif à l'école normale supérieure de Lokossa est le bienvenu. Le démarrage de la construction de cette école serait pour quand après la ratification ? Parce que les autres ratifications faites ici depuis plus d'un an souffrent encore : le cas de l'Education IV. Je profite de cette occasion pour demander au Gouvernement de notre pays d'accélérer les procédures de réalisation des projets.

M. le Président. La présidente Schanou !

Mme Sofiatou SCHANOU. A mon tour, je félicite et remercie le Gouvernement de mon pays pour la mobilisation des ressources ; tout cela dans le but de réduire la pauvreté et aussi d'alléger le problème de l'emploi des jeunes.

Si j'ai pris la parole aujourd'hui, en fait, c'est parce que certaines questions posées lors des travaux en commission, sont demeurées sans réponses. Je prends le projet « Emploi des jeunes ». Par rapport à cela, nous avons eu à poser des questions. Nous avons demandé à ce qu'on nous précise le lien entre les structures que je vais citer, c'est-à-dire l'Agence Nationale pour l'Emploi des jeunes (ANPE), le Fonds National pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (FNPEJ) et le Projet « Emploi des Jeunes ». Mais, on n'a pas eu de réponses à cela.

Aussi, si je prends les objectifs du projet en question, c'est dit que la réalisation de ce projet permettra, entre autres, d'aider les jeunes qualifiés ayant acquis des compétences entrepreneuriales, sociales et comportementales à surmonter les contraintes de capital en leur fournissant des subventions. Je crois que cela se fait déjà au FNPEJ, sauf si je me trompe. Est-ce que là, il n'y a pas doublon ou double-emploi ? Il faudrait qu'on puisse nous expliquer.

J'ai souvent entendu dire par les jeunes que l'ANPE est l'office des stages et que quand on va à l'ANPE, on ne vous propose que des stages. Et après, plus rien. Alors, je demande à madame le ministre de me prouver le contraire, de me dire que l'ANPE n'est pas juste une boîte à stage.

M. le Président. L'honorable député Kindjanhoundé !

M. Zéphirin KINDJANHOUNDE. J'avoue que la plupart de mes préoccupations ont été prises en compte ; cependant, il y a un petit détail sur lequel je tiens à revenir, parce que dans cet hémicycle, j'ai

eu à faire une suggestion au Gouvernement mais qui jusque-là n'est pas prise en compte. Je disais que nous sommes conscients de ce que c'est nous qui devrions mettre les moyens à la disposition du Gouvernement pour faire face à ces charges républicaines. Mais, certains projets qui passent devant nous, les projets de ratification ; c'est après la ratification que les membres du Gouvernement meublent, c'est-à-dire que c'est après cela qu'on nous dit bon ! Vous voyez des projets s'exécuter sans que vous ne soyez préalablement informés des noms de ces villages. Lorsque je prends par exemple le projet PSDCC qui en réalité n'est rien d'autre que le complément on peut dire, du projet initial qui est PNDCC. Le projet PNDCC qui est un projet national qui se définit comme projet national conduit par les communautés ou quelque chose du genre, avait nommé cité les villages concernés, c'est-à-dire les villages retenus. Je fais observer que dans ce document, on nous a juste parlé du nombre de villages retenus par commune sans nommer ces villages ou quartiers de ville bénéficiaires ; c'est dangereux ! Car nous votons, nous mettons les crédits à la disposition du Gouvernement et c'est par la suite que je m'instruis du peu, par un saut d'humeur, un ministre meuble comme il veut sans tenir réellement compte des indicateurs sur la base desquels les villages ont été retenus. Nous en avons vu plusieurs fois. Je ne prêche pas la mauvaise foi du Gouvernement. On voit la détermination avec laquelle le Chef de l'Etat, le chef du Gouvernement conduit et réalise, je peux dire, son projet de société pour lequel nous avons massivement adhéré. Mais dans l'exécution, ce n'est pas toujours ce que le Chef de l'Etat souhaite qui se passe. C'est toujours de ces opportunités qu'il faut profiter, pour dire ces détails-là pour réveiller le Chef de l'Etat en tant que éveilléur de consciences. Donc le projet PSDCC, je ne suis pas tellement pour la manière dont on vient de nous libeller encore ce projet. En dehors de cela, nous allons voter ! Je demande aux collègues de voter afin de donner les moyens au Gouvernement pour sa politique.

M. le Président. Honorable député Gaston Yorou !

M. Gaston YOROU. Je voudrais à mon tour féliciter le Gouvernement pour les efforts de mobilisation de fonds, d'autant plus qu'il s'agit ici de prêt concessionnel ! Pour certains, plus de 60 %

de don. Pour cela, nous félicitons le Gouvernement qui a fait cet effort-là. Néanmoins, j'ai quelques petites préoccupations. La première, c'est au sujet du projet emploi des jeunes. J'ai suivi les différents ministres qui ont évoqué le fort taux d'impayés des prêts qui ont été accordés à certains jeunes. Même si c'est des dons aujourd'hui, et que les jeunes ne prennent pas conscience. Je crois qu'on leur aurait accordé des crédits pour rien. Pour ce projet, je voudrais surtout en appeler à la conscience des jeunes d'autant plus que nous avons aujourd'hui des ressources inépuisables. C'est la terre. Mais très peu de jeunes veulent vraiment s'installer en entrepreneur agricole. Or, on ne peut pas créer des emplois si on ne s'installe pas véritablement comme entrepreneur agricole dans notre pays. Il serait vraiment bon que les jeunes saisissent cet effort du Gouvernement pour prendre conscience et créer véritablement des entreprises viables.

La deuxième préoccupation est relative au projet du PRC9. J'ai lu que, entre autre résultat attendu, c'est de rendre un peu plus opérationnel le MAEP, on dit que le projet vise la réorganisation du cadre institutionnel du MAEP et prioritairement celui des CARDER. Pour avoir travaillé dans ces CARDER, je constate malheureusement qu'ils sont dans un état de délabrement avancé. Pour celui qui a travaillé dans les années 1985-1990, il sait qu'on était encore plus avancé en 1985 que maintenant. Je crois qu'il est important que le Gouvernement puisse revoir le recrutement des jeunes, tout en sauvegardant les ressources actuelles pour quelques années encore ! Sinon, d'ici à 2017, il n'y aura plus un seul cadre au niveau du développement rural ; il va falloir que le projet concernant la fonction publique puisse passer rapidement pour que ces ressources de qualité ne s'envolent pas parce que, pour moi, on peut toujours, même les pays développés ont maintenu les gens jusqu'à 60 ans tout en recrutant. Je crois que c'est indispensable, sinon d'ici à là, on ne verra personne pour faire cette réorganisation du cadre institutionnel du MAEP encore moins des CARDER. Enfin, je voudrais demander pour le projet concernant le PSDCC quels sont les outils employés sur le terrain pour que réellement les communautés puissent conduire ces projets ? Parce que moi, je ne sens pas les communautés les conduire ; sur le terrain, on ne sent pas cela. Est-ce que des diagnostics participatifs ont été faits ? Est-ce qu'il y a des ressources de qualité au niveau de ces communautés ? Comment cela se fait ? Pourquoi on voit par ci, par là tant de hangars, tant de puits, tant de ceci inachevés ? Alors, il va falloir que le Gouvernement nous explique comment ce projet PSDCC sera mieux géré que les précédents.

Voilà un peu les préoccupations que j'ai.

M. le Président. Honorable député Tchobo Valère !

M. Valère TCHOBO. Je voudrais, d'entrée de jeu, dire mes sentiments par rapport à la célérité du Gouvernement à introduire les dossiers à l'Assemblée Nationale pour ratification. Je crois que ceci témoigne de la volonté du Gouvernement à enregistrer encore plus de résultats probants. Je veux m'en réjouir aussi de constater que ces différents Accords de ratification relèvent du domaine social étant entendu qu'ils ont trait à des projets touchant les couches les plus vulnérables de notre pays. Je voudrais m'en réjouir et féliciter le Gouvernement pour ses efforts constants.

Pour parler du premier Accord de financement du projet des services décentralisés, je voudrais simplement, parce que beaucoup ont déjà parlé de ce projet, pour ne pas me répéter, je voudrais simplement demander le bilan au jour d'aujourd'hui. Quel bilan est-on en droit de faire au terme du PNDCC et quelle est la part des communes bénéficiaires ? Parlant notamment de l'ANCB en l'occurrence, et dans la conception du PSDCC. Je parlerai de l'Accord de financement du projet emploi des jeunes. A ce niveau, je me dis que c'est un projet assez important, puisque nous savons tous que les jeunes dans notre pays représentent au moins 65% de la population, le chômage et le sous-emploi touchent une grande partie de nos populations. Pour ne pas encore dire et répéter ce que les autres ont dit, je voudrais seulement souhaiter vivement que l'expertise du projet songhaï soit mise à contribution dans l'opérationnalisation de ce projet, le projet du FNPEJ. Je souhaite qu'on focalise véritablement notre attention sur le projet songhaï, qu'on y mette assez de moyens pour sortir nos jeunes de cette précarité. Je voudrais finir par le quatrième Accord de financement partiel du projet de construction et l'équipement de l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique de Lokossa. Là, il y a lieu véritablement de dire nos satisfécits au Gouvernement pour une telle initiative. Cela témoigne que l'Etat est soucieux de la situation de fin de formation des jeunes pour qu'ils ne connaissent plus les affres du chômage. Je voudrais remercier les différents responsables qui sont en charge d'endiguer le fléau de la pauvreté comme l'ANPE. Les efforts qui sont fournis, on en parle, mais on ne sait pas l'intérêt, l'avantage et le profit que cela apporte aujourd'hui à nos populations, surtout à nos jeunes. Des gens qui étaient désemparés, qui ont étudié tout le temps et qui sont sur les carreaux, aujourd'hui en attendant qu'ils rentrent dans un emploi véritable, qu'on leur trouve ce palliatif. Je pense que c'est assez important, et nous qui sommes les élus, si on arrive à avoir un seul frère casé dans cette ANPE, vous ne

pouvez pas savoir quelle satisfaction, de quel poids on nous décharge. Pour moi, je remercie le Gouvernement pour avoir initié ces projets et aujourd'hui, être derrière pour les financer davantage pour que l'émergence et la précarité que vivent ces jeunes connaissent une fin dans notre pays.

M. le Président. Madame la présidente !

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Je dormais copieusement.

(Rires)

Je le reconnais, Monsieur le Président. Vous savez, toutes ces histoires-là, je les ai écoutées, parce que malheureusement je n'ai pas comme vous, la possibilité de la lecture, de souligner, de dire ceci, des points d'interrogation, d'analyser la situation, mais ce que j'ai entendu, d'abord je vais vous poser la question, Monsieur le Président. C'est sur trois dossiers que nous nous prononçons ou sur les quatre ?

M. le Président. Sur les quatre !

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. D'accord ! Merci beaucoup ! Alors, les trois premiers, je les ai écoutés. Pour moi, on me les a un peu lus. Ma secrétaire me les a un peu lus, mais la pauvre Victoire depuis que son ventre prend une proportion que je ne réalise pas, alors cela se sent dans son souffle, elle avale la moitié de ses mots. C'est-à-dire que je ne comprends pas grand-chose. Mais, j'ai compris quand même, oui, ce que je dis vulgairement Monsieur le Président et chers collègues, c'est une tarte à la crème. Il y a tellement de phrases, de la phraséologie, de mots ! Mais parlez plus simplement et on comprend ! Un projet bien ficelé, un projet correct, un projet qui a un sens, un projet qui n'est pas bidon, qui n'est pas simplement pour prendre de l'argent et jeter par la fenêtre ou dans la poche, se dit à quatre lettres hein ! En quatre phrases et on comprend. On dit tel projet nous voulons faire ça, cela nous coûte ça, nous avons emprunté ça, voilà ce que nous avons dans nos poches, on nous a donné tant comme don, cela va durer tant, nous allons payer tant, ou nos enfants et nos arrières petits enfants paieront tant, voilà ! Et nous allons faire quoi ? Pour quel but ?

Parce que pour telle et telle profession, parce les jeunes... Les jeunes ! Ah ! Voilà encore une autre tarte à la crème. Si mon mari disait ce qui m'empêche de dormir, ici si les jeunes n'existaient pas, il aurait fallu les inventer ! Parce qu'on les met à toutes les sauces et cela permet de ramasser de l'argent pour en mettre plein la poche, Oh ! Cela, jamais ! Jamais ! Jamais à des dizaines d'années plus tôt, nous n'avons jamais vu un projet qui aille à la fin et qui soit quelque chose de potable. On a parlé d'éléphants blancs, mais il y en a tellement, qu'on ne sait même plus où on en est. Un collègue a dit, bon ! On a commencé les choses, mais on ne les finit jamais. Prenez nos routes ! Oh ! Nos routes ! Qu'est-ce que vous voulez ? Nous, on n'est pas comme Julienne Gréco. La chanson ! A ceux qui s'aimaient d'amour-propre, car je me dis le Seigneur est en haut, le traître est en bas. C'est la même chose. Nous, nous sommes en bas, et notre seigneur, notre docteur est en haut. Comment peut-il savoir ce qui se passe en bas ? Il ne peut pas savoir nos malheurs, nos souffrances quand nous prenons les routes. La dernière fois, je suis allée à Lomé pour l'UEMOA, je suis revenue par la route de Ouidah, oh ! Purée ! Ah non ! Il ne faut pas avoir des hanches ! Il ne peut pas avoir. J'ai eu des hanches heureusement ! Mais "Kanflan", mes pauvres collègues hommes, je vous plains ! Parce que moi, je suis revenue de là, j'ai eu une semaine pour me remettre. J'étais complètement morte. Voilà ! Voilà !

Je n'ai rien compris aux trois sujets, mais les jeunes je les évacue. Maintenant, il y a le quatrième. Ah oui ! Selon moi, tel qu'on me l'a lu, il y avait une certaine consistance. Je me disais bon ! On va encore s'endetter, mais aussi telle qu'on l'a souligné tout à l'heure, ce n'est pas fini, ce n'est pas ficelé, on a oublié la moitié des choses, parce que c'est fait dans la précipitation. Est-ce que vous avez vu ces ratifications ? Avril 2014 à Washington d'ici, et on se demande qui est assez fou pour prêter de l'argent actuellement au Bénin ? Il n'y a rien ! On meurt de faim et encore la nature s'y met aussi comme d'habitude, il ne pleut pas, il est vrai que nous avons tellement de religieux, les pentecôtistes, les (*inaudible*) ont fait des sacrifices, on arrête la pluie. Un de mes collègues disait ici qu'on a la possibilité de faire tomber la pluie tant qu'on voulait, je lui ai simplement répondu, comment se fait-il que ces gens ne sont pas aujourd'hui milliardaires ? Car il aurait fallu faire tomber la pluie sur le Sahara et ailleurs, et j'en passe des meilleurs. Mais vraiment, ce n'est pas sérieux. Quand on nous écoute à l'étranger, les gens se disent, mais c'est quoi ça ? C'était l'ancien Dahomey ? Le quartier latin de l'Afrique ? Ces gens-là qui nous faisaient trembler ? Qui faisaient que grâce à eux on a eu des quotas ? C'est ça ? Mais ce n'est pas vrai ! C'est les descendants de ceux qui ont fait peur aux français à

qui ils ont tenu tête pendant quatre ans et demi ? Le pays de je ne sais pas quoi, Bio-Guerra, mon mari m'a lu encore ses exploits hier, c'est ça ? C'est ça qu'il nous reste ? Je (*Inaudible*) Béhanzin, c'est son pays-là aujourd'hui ? Non ! Mais on se fiche de nous. Monsieur le Président, je viens ici, parce que primo, moi aussi je radote ! Mais qu'est-ce que vous voulez ? La vieillesse étant un naufrage, je radote en permanence ; mais j'ai déjà dit que parce que j'ai demandé à des militants de m'élire, que je suis député, je me sens responsable et pense que c'est une escroquerie et pas honnête de ma part de toucher de l'argent à ne rien faire. Secundo, qu'est-ce que je vais faire à la maison ? Une aveugle, la télévision ? Oh ! Purée ! Ou il y a des questions de violences et des questions de fesses. Les blancs, ils n'ont que cela. Des cassettes ! Les cassettes, je les aime bien, mais au bout d'un moment, vous en avez assez. Ce n'est pas comme un livre. Un livre, c'est comme un ami, un livre c'est vivant ; un livre, vous le déposez, vous soulignez, vous le reprenez, vous reprenez une phrase, Bon ! Je n'ai plus cette possibilité-là, alors je viens ici. Je viens ici pour vous prendre la tête, pour bavarder, je suis parlementaire, pour sentir mes collègues que je ne vois pas, pour écouter quelques inepties "Kanflan-Kanflan" excusez-moi, au moins je me dis, je vis et pour terminer quand j'ai arrêté de faire tout cela, de me plonger dans un sommeil délicieux, et vous m'avez réveillée tout à l'heure, j'étais totalement partie, j'étais sur les anges et copieusement voilà. Alors c'est quoi ? Au moins quand je m'en vais à la maison le soir, je me dis, j'ai bien mérité de ma journée, je peux prendre l'argent sans honte. A la fin du mois, je peux aller voir monsieur Débourou pour lui dire, collègue, et mon salaire ? Je peux avoir aussi le contentement, le plaisir, la joie d'en prêter à des femmes qui plus ou moins me les rendent ou non, cela n'a pas d'importance, voilà et d'avoir des triplets qui me font pipi là-dessous. Oh ! Si ! C'est vrai et me sourient ! Malheureusement, je ne les vois pas, mais je les entends vagir. Ah tiens ! Ils doivent se dire, cette dame, elle est bizarre. Elle ouvre les yeux, mais j'ai l'impression qu'elle ne me voit pas. Enfin bref ! Voyez ce que c'est d'être un parlementaire et de bavarder. Au moins j'ai mérité mon salaire aujourd'hui ! Monsieur le Président. Mes chers collègues, je vous mets en éveil. Au moins, vous ne dormez plus comme moi, parce que je parle. Et permettez-moi du peu, je parle bien, je suis avocat de métier. Alors je veux que les (*inaudible*) marchent, moi aussi cela me fait plaisir. Monsieur le Président, le quatrième, cela tient au moins un peu la route, mais il manque encore beaucoup de choses, on ne connaît pas la durée, on ne connaît pas ça, on ne sait pas ça. Alors, bon ! On va prendre cet argent malheureusement pour nous tous, nous n'avions jamais le début ni la fin, cela ne fait rien. Ne vous inquiétez de rien, Eric demandait ceci cela, le pauvre ! Il perd son temps, il n'aura

rien, pas de réponses. Cela ne fait rien. On aurait dit qu'on a combien ? Ou bien ce n'est pas le Président Nago, c'est Yèhouétomè. Ah, nous avons ce soir le contentement quand on aurait terminé les quatre, ravis d'avoir mis à la disposition du pays trente milliards. Comme dit Nago, trente milliards ! Et ces milliards serviront à faire de je ne sais pas quoi. Alors, félicitations ! Mes chers collègues, au revoir et à la prochaine ! Allez ! Liquidez ! Ce n'est pas ça hein ! Moi, je commence à être fatiguée. Mais qu'est-ce que vous voulez ? J'ai quatre-vingts ans. A quatre-vingts ans, on doit faire autre chose que de venir bavarder ici, de crier et de tempêter. Mais à quatre-vingts ans on dort, et je viens dormir. Monsieur le Président, comme je ne comprends rien, je dis que le quatrième, selon ce qu'on m'a lu, tient un peu la route. Allons-y ! Mais si moi, j'étais honnête en moi-même, je ne voterai pas cette ratification. Non, parce que ce n'est pas crédible. Je ne voterai rien du tout. Alors, je ne voterai pas, je vais m'abstenir. Au moment du vote je continuerai à penser à je ne sais pas quoi ; que je suis encore belle et que Nicéphore me fait la cour, et comme il ne me regarde plus depuis des années et bien cela compense. Je vous remercie, Monsieur le Président.

(Rires)

M. le Président. L'honorable député Kakpo Zannou !

M. Babatoundé KAKPO ZANNOU. En parlant des réformes prévues pour le PRC9, je voudrais demander en quoi la transmission à la Cour Suprême du projet de loi sur le partenariat public-privé est-elle une réforme, si tel est que tous les projets de loi transitent par la Cour Suprême ? Et en deuxième position, je voudrais parler de la pauvreté. Oui, la pauvreté ! Tout le monde en parle, mais, quel est le niveau actuel de cette pauvreté ? L'exécution de ce projet va-t-elle réduire jusqu'à quel niveau cette pauvreté ? C'est-à-dire l'impact réel de ce projet.

Voilà les préoccupations que je voulais mettre à la disposition des députés.

M. le Président. Honorable député Soulé Sabi !

M. Moussa SOULE SABI. Comme vous le savez, je suis membre de la commission du plan, de l'équipement et de la production, donc commission qui a aussi reçu les dossiers pour avis. De ce fait,

nous avons travaillé ensemble, nous avons donné notre avis, donc je ne devrais pas aborder le fond des dossiers. Mais, je voudrais attirer notre attention sur un certain nombre d'aspects qui, de mon point de vue devraient suffire pour aller à l'autorisation de ratification des différents Accords. D'abord, je constate que le Gouvernement a fait un effort pour respecter ce que nous avons toujours dit ici, et qui fait partie de ce que nous déplorons, à savoir l'arrivée tardive des dossiers d'autorisation de ratification par rapport aux Accords de prêt. Et, à travers les quatre dossiers, nous constatons que tous ces dossiers, tous ces Accords ont été signés au cours du mois d'avril 2014 et les décrets sont déjà arrivés ici, preuve que nous sommes en train d'étudier ces dossiers. Je crois que c'est un effort, un respect par rapport à nous que le Gouvernement ait respecté ; et ce n'est pas en disant non à ces dossiers que nous allons reconnaître cet effort du Gouvernement.

Deuxième chose, je constate qu'à travers les quatre dossiers, que le Gouvernement a eu une conscience aiguë des grandes préoccupations du pays qui enfin sont des défis nationaux de mon point de vue et même des défis mondiaux, parce qu'il s'agit des dossiers relatifs à l'éducation, à la jeunesse, à la pauvreté et au développement à la base. De ce point de vue, j'estime que nous devons encourager le Gouvernement en autorisant ces ratifications. C'est vrai, il y a des choses à dire ! Mais, c'est aussi vrai qu'on ne peut pas toujours attendre de tout expliquer, de tout trouver, de tout élucider avant de commencer par agir. C'est déjà une contribution du Gouvernement, et ce n'est pas la fin. Les choses viendront au fur et à mesure que le Gouvernement fera des efforts pour mobiliser les ressources, et je pense que nous devons l'accompagner dans ce sens. La troisième chose, je constate que les quatre dossiers sont en réalité des dossiers...

M. le Président. Honorables députés Goutolou, Domingo et Kindjanhondé, veuillez bien garder silence. Merci beaucoup !

M. Moussa SOULE SABI. Vous l'avez constaté ? Comme je suis très discipliné, je vous ai laissé mettre d'abord de l'ordre avant que je ne reprenne la parole.

M. le Président. Merci bien ! Continuez !

M. Moussa SOULE SABI. Troisièmement, je disais que je constate que c'est des dossiers purement apolitiques qui ne devraient pas recevoir

notre réticence. Les dossiers de l'éducation, de la pauvreté, du développement à la base, de la jeunesse sont des dossiers de tout le monde, de toutes tendances politiques confondues. Encore, de ce point de vue, nous devons aller ensemble vers l'autorisation de ratification de ces dossiers.

Quatrièmement, je constate aussi que c'est des dossiers impersonnels, si je peux m'exprimer de cette façon. Parce que l'éducation ne cible pas un groupe particulier. Quelqu'un l'avait dit, c'est tout le pays. La pauvreté, c'est notre ennemi commun ; le développement à la base, c'est ce que nous avons toujours souhaité ici et la jeunesse. Je ne reviens pas sur cela. Je voudrais terminer en disant au Gouvernement de corriger un certain nombre de choses qui nous empêchent souvent de rendre visible la mise en œuvre des projets que nous ratifions ici. C'est qu'on ne sait pas souvent de quelle manière une fois que l'autorisation est obtenue, quelles sont les dispositions qui sont prises pour opérationnaliser les objectifs, les résultats contenus dans les différents Accords du prêt ? Et c'est pour cela que je voudrais suggérer que par rapport à des projets de ce genre, avant leur mise en œuvre, il n'y a pas de petit projet, pour dire qu'il ne passera pas par une étape de planification, c'est-à-dire d'opérationnalisation des actions, planification dans le temps, dans l'espace, dire les objectifs, les résultats attendus, les activités à mener et comment les coûts sont répartis à travers les activités et le mécanisme qui permet de suivre pour qu'à la fin on puisse dire que nous avons mis tant et on a sorti tant et qui a eu des impacts au niveau des populations de tant. C'est ce que je voudrais souhaiter, et c'est ce qui manque souvent et qui fait que nous avons des difficultés à apprécier l'action que le Gouvernement mène par rapport à la mise en œuvre des projets. Je le souhaite vivement ; je ne dirai pas plus.

M. le Président. Merci beaucoup ! C'était le dernier inscrit sur la liste. Ah ! Excusez-moi ! Après donc, il y a l'honorable Zacharie Chabi Félicien.

M. Félicien Chabi ZACHARIE. "Z" comme le dernier.

(Rires)

Je voudrais joindre ma voix à celles qui m'ont précédé pour reconnaître l'effort du Gouvernement dans la mobilisation des ressources pour le développement de certains projets dans notre pays. Pour les Accords qui nous sont soumis, il y a particulièrement deux qui m'intéressent, parce que

concernant, ou prenant en compte les préoccupations de la jeunesse. Le premier projet, c'est par rapport à la construction de l'école technique supérieure de Lokossa, qui rentre bien sûr dans le cadre de la mise en œuvre du programme du développement de l'éducation, et qui surtout permet de former nos jeunes dans un cadre agréable, et surtout le renforcement des capacités des enseignants et des équipements. Sur ce, je ne peux pas dire plus, le Gouvernement est à féliciter. Mais concernant le programme d'emploi des jeunes, je voudrais féliciter également le Gouvernement par rapport à cela, mais faire une recommandation. La première, c'est le suivi de la mise en œuvre de ce projet par le Parlement dans le cadre de l'action de contrôle du Gouvernement, mais aussi que dans le cadre de la mise en œuvre, on puisse déconcentrer les structures de gestion. Parce que très souvent, lorsque ces projets sont mis en œuvre, il semble que les jeunes qui sont à l'intérieur, soit, ils sont tardivement informés, soit, ils ne sont pas du tout au courant et puis bon ! On nous pose souvent de questions par rapport à cela. Mais, le point principal à prendre en compte dans le cas du suivi, c'est surtout les bénéficiaires de crédit. Les jeunes qui reçoivent des crédits pour leur première installation, on a constaté que c'est parce que les bailleurs ne suivent pas les gens sur le terrain, que les projets échouent. Nous avons beaucoup d'exemples dans le passé. L'exemple de la CNCA et beaucoup d'autres projets qui ont suivi et même de FNPEJ aussi, où les jeunes ont été appuyés, mais parce qu'ils n'ont pas été suivis, ils ont pris cet argent soit pour faire autre chose et cela a souvent conduit à l'échec. Il faut mettre un accent sur le suivi. Est-ce que l'argent qui a été reçu a servi effectivement au projet qui a été soumis au financement ? Et puis, créer un cadre de contrôle pour aider ces jeunes à se réaliser et leur permettre ainsi de gagner un emploi un peu plus pérenne. Voilà un peu les préoccupations que je voudrais exprimer, tout en félicitant le Gouvernement pour ses efforts.

M. le Président. Donc, c'est le dernier intervenant. Avant de laisser la parole au président de la commission, je voudrais souligner que l'honorable député Zinsou qui n'est plus dans la salle a indiqué qu'il a posé une question orale au Gouvernement. C'est vrai, il a posé depuis le 30 mai 2013, une question. Mais, la question est précise par rapport au chômage et à l'emploi des jeunes. La question dit ceci : « L'Assemblée Nationale s'apprête à étudier et à voter le projet de loi sur la fonction publique en République du Bénin. Des rumeurs persistantes font état du fait que l'âge de mise à la retraite des fonctionnaires va être porté à soixante-deux ans, ce qui probablement rend plus difficile aux jeunes diplômés du Bénin, l'accès à un emploi d'Etat ou du

secteur privé. L'inquiétude gagne les jeunes et les parents. L'opinion publique est très divisée sur l'opportunité même de prendre une telle loi, pendant que la jeunesse qui se révèle être le fer de lance de la Nation et du développement, est marginalisée. La représentation nationale soucieuse de l'avenir de notre pays voudrait savoir entre autres, quelle est la politique du Gouvernement en matière de l'emploi des jeunes en général et des diplômés en particulier ? ».

Je ne cite pas le reste. L'Assemblée Nationale a programmé pour le jeudi prochain deux points à l'ordre du jour dont une question orale avec débats relative au problème de l'emploi et du chômage au Bénin, posée par l'honorable député Bida Youssoufou. La question de l'honorable député Zinsou est liée à la prise au vote de la loi sur la fonction publique, c'est pour cela que la programmation qui a été faite et qui est plus générale, a trait à l'emploi des jeunes et à la question du chômage. Ce n'est pas lié à une préoccupation particulière. Il n'est plus dans la salle et il était bon de souligner cela. L'honorable député Fagnon a évoqué la question de communication par le Gouvernement sous huitaine. Notre Règlement Intérieur en ses articles 105 et 108 prévoit les dispositions pour faire une communication. La communication, c'est le Gouvernement qui demande ou bien à la suite d'une question au Gouvernement, un ministre peut demander à faire une communication. Je crois que c'est la procédure pour que le Gouvernement vienne faire une communication. C'était bon de rappeler aussi ces deux principes.

Ceci dit, je laisse la parole au président de la commission. Il y a eu beaucoup de contributions, il y a eu des interrogations, il y a eu beaucoup de recommandations. Mais, s'il y a des points précis pour lesquels vous avez des éléments de réponse, vous pouvez donner.

Monsieur le président, vous avez la parole.

M. Grégoire LAOUROU. Monsieur le Président, je crois que vous avez bien fait le point de la situation. Il me reste seulement à dire que de la plupart des interventions, nous avons retenu que les députés tenant compte de l'environnement international difficile se sont félicités des efforts faits par le Gouvernement pour mobiliser autant de ressources concessionnelles. Sur les quatre projets, je crois que nous avons quarante-six milliards cinq francs (46.500.000.000), dans un contexte difficile les députés s'en sont félicités.

Mais, dans le même temps ils ont fustigé parfois le manque de rigueur qui caractérise l'exécution ou la mise en œuvre de ces projets-là du fait de l'administration.

Ils ont suggéré que le Parlement lui aussi joue sa partition à travers le contrôle de l'action gouvernementale, qui lui est reconnu par nos textes; la Constitution et le Règlement Intérieur afin de corriger un peu cette situation et de ne pas laisser naître sur les chantiers, dans nos villes et dans nos campagnes de nouveaux éléphants blancs.

Je crois que c'est pour l'essentiel ce qui a été dit du point de vue des préoccupations exprimées par les députés. Il y a eu d'autres questions, par exemple la nécessité pour le Gouvernement de mettre à la disposition du Parlement des indicateurs sur l'impact réel de la mise en œuvre de ces projets sur la pauvreté, le chômage des jeunes etc. Ce sont des considérations qui ont été agitées tout au long des discussions.

J'ai noté un point particulier que nous avons évoqué effectivement au cours de nos travaux en commission. Je crois que le ministre des finances va le confirmer tout à l'heure, c'est la question des réformes liées à la mise en œuvre de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances. Et, il est prévu effectivement, au cours du mois de juin de chaque année que nous ayons au niveau du Parlement un débat d'orientation budgétaire sur le budget de l'année qui va venir.

Les discussions ont eu lieu, je crois en mai. Nous sommes là en juin et c'est effectivement le mois de juin qui est retenu par la loi pour que ce débat ait lieu.

Nous avons reçu une promesse du ministre qui indiquait très bien qu'au cours de ce mois et conformément aux dispositions de la loi organique le débat d'orientation aurait lieu. Le collègue qui a posé la question a rappelé cette exigence-là et je souhaite qu'en prenant la parole le ministre, non seulement nous rassure mais fasse effectivement tout ce qui est possible pour que ce débat ait lieu. Cela permet de défricher le terrain pour les travaux lorsque le budget sera transmis à l'Assemblée Nationale.

Monsieur le Président, je crois que je n'ai pas d'autres points et c'est ce que j'ai noté. Je propose que vous puissiez donner la parole au Gouvernement pour compléter au besoin ce que je viens de dire.

M. le Président. Madame et messieurs les ministres, vous avez la parole.

M. Isidore GNONLONFOUN, ministre de la décentralisation, de la gouvernance locale, de l'administration et de l'aménagement du territoire. Je voudrais au nom de mes collègues remercier l'Assemblée Nationale et les commissions compétentes pour les diligences quant à l'étude et à la programmation de ces dossiers qui sont d'une importance remarquable pour notre pays.

Je voudrais également remercier tous les honorables députés pour l'intérêt qu'ils portent, et, qu'ils vont d'ailleurs continuer à porter à la plupart de ces dossiers. Et ils ont tout à fait raison parce qu'en ce qui concerne particulièrement le PSD-DC, c'est un projet qui impacte directement le vécu quotidien des citoyens béninois surtout les plus déshérités. Et en la matière, pour les premières versions de ce projet il y a eu des évaluations qui ont démontré que ce qui a été fait a permis d'impacter positivement au moins 1.200 villages, j'allais dire exactement 1.188 villages. Et, les projets qui ont été mis en œuvre ont permis d'améliorer de façon notable l'accès de ces villages aux infrastructures de base à savoir : les écoles, les centres de santé, les ouvrages d'eau et d'assainissement ainsi que le renforcement des capacités.

Et c'est d'ailleurs la conception de ce projet ; la méthodologie, la pédagogie qui l'entourent, qui font que ce projet a été reconduit. Et par rapport à la démarche nous sommes dans le secteur de la décentralisation, c'est une démarche essentiellement participative; une démarche communautaire.

Le projet a été construit, articulé sur la base de ces démarches et du début, en ce qui concerne d'abord le choix, la conception des sous-projets ainsi que l'exécution des projets, c'est sur la base de l'approche communautaire. C'est en cela que je dois dire que les fonds qui alimentent ce projet-là passent par une commission paritaire; la CONAFIB à travers le guichet unique qu'est le PAVEC.

La commission nationale des finances locales est une commission paritaire qui rassemble neuf (09) représentants de l'administration centrale et neuf (09) maires à raison de trois (3) au titre du bureau de l'association nationale des communes et de un (01) représentant des maires par binôme de département, soit six (06) maires plus les trois (03) cela fait neuf (09) maires. C'est une commission paritaire, et c'est cette commission-là qui apprécie, qui tranche avant que les fonds ne soient répartis

dans les soixante-dix-sept (77) communes. Parce que ce projet concerne les 77 communes, c'est sur l'ensemble du territoire national.

Par rapport au choix des villages, je le disais tantôt c'est l'approche participative; c'est par délibération des conseils communaux. Nous avons insisté que cela soit par délibération, c'est par délibération des conseils communaux que les villages ont été arrêtés, et la liste définitive existe. D'ailleurs, à ce sujet nous avons eu beaucoup de réclamations parce que dans la version première c'est-à-dire le premier Accord de vingt-trois milliards (23.000.000.000) nous avons senti que c'était insuffisant au regard des réclamations.

La mise en œuvre de la première question c'est-à-dire à partir des 23.000.000.000 a eu des résultats satisfaisants, c'est cela qui a d'ailleurs motivé les partenaires à ne pas hésiter à ce financement additionnel qui fait l'objet de la présente autorisation de ratification.

D'abord, on a eu sept cents (700) villages, et au regard des réclamations cet Accord additionnel permettra de prendre trois cents (300) villages complémentaires et cela fera au total mille (1.000) villages qui ont été choisis par les indices parce que nous nous sommes basés sur les données de l'INSAE, et l'INSAE a des données précises. Nous ne sommes pas dans l'informel nous sommes dans le formel, c'est sur la base des chiffres précis et des critères précis que ces villages-là ont été ciblés avec la participation active des conseils communaux.

Par rapport à la préoccupation qui demande pourquoi nous n'avons pas fait le point d'exécution. C'est un financement additionnel, le projet vient de démarrer et a démarré seulement en février 2013 et cela a permis en 2013 de prendre en compte 231 villages. Au cours de l'année 2014 c'est 479 villages qui sont pris en compte, ce qui fait déjà pour la première version 700 villages. Et, le taux d'exécution physique c'est 36% contre 33,04% pour le taux d'exécution financière.

Comme je le disais tantôt, le financement additionnel permettra de couvrir l'ensemble du territoire national et de prendre en compte 300 villages complémentaires.

La structuration du projet par rapport à l'ANCB. Je l'ai dit tout à l'heure, c'est une approche participative, c'est une approche communautaire ; rien ne se fait sans les maires. Parce que même les sous-projets qui sont choisis c'est par rapport aux plans de développement communaux que ces sous-projets-là sont pris en compte et l'argent c'est par le

guichet FADEC, sous l'œil vigilant des partenaires techniques et financiers.

Par rapport aux autres préoccupations à savoir : quels sont les outils prévus pour la mise en œuvre de ce projet ? Je l'ai déjà dit, le projet s'exécute selon la démarche de développement conduit par les communautés. Cela veut dire que c'est essentiellement la base qui initie les projets, et qui font l'objet de financement.

Je crois que j'ai passé en revue la plupart des préoccupations, donc, par rapport à un point c'est le même projet qui se poursuit. C'est parce qu'en cours de chemin nous avons senti qu'il fallait prendre d'autres villages au regard des réclamations qui ont été faites par les communes, et au regard de la pertinence des résultats obtenus durant les premières années que les partenaires financiers n'ont pas hésité à accepter nos financements additionnels. Donc, c'est le même projet qui est en cours et vous avez vu le délai de mise en œuvre ou la diligence qui a été faite jusque-là. Je pense que nous allons poursuivre dans ce sens-là pour qu'au bout du rouleau nous ayons des résultats satisfaisants dans le cadre de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens.

Voilà ce que je voulais dire pour éviter d'être très long.

M. le Président. Madame la ministre des microfinances.

Mme Françoise ASSOGBA, ministre chargé de la microfinance, de l'emploi des jeunes et des femmes. Comme mon collègue tout à l'heure, avant tout propos je voudrais remercier et féliciter les honorables députés surtout pour l'intérêt qu'ils portent à la question du chômage des jeunes. Cette question qui est un fléau des temps modernes.

La problématique de l'emploi des jeunes est une question transversale qui interpelle tous les secteurs de l'économie. C'est pourquoi il a été dit ici et répété, pourquoi la question de l'emploi se retrouve dans plusieurs Ministères ? Ceci est normal. Puisque la résorption du taux de chômage interpelle beaucoup de secteurs, le secteur économique proprement dit, le secteur productif, le secteur éducatif. La réduction du chômage dépend de tous ces secteurs-là. Il est normal que nous retrouvions

la question de l'emploi, la question de la réduction du chômage dans plusieurs Ministères.

La question du chômage n'est pas propre au Bénin, certains l'ont déjà dit tout à l'heure. C'est un problème qui se pose dans tout le monde entier. Nous le savons tous ici. Le projet qui nous réunit ce matin; le projet PEJ; le projet emploi-jeune est l'une des mesures phares négociées par le Gouvernement pour réduire un tant soit peu le chômage chez les jeunes et les femmes.

Ce qu'il y a d'innovant et d'intéressant dans ce projet ; la cible, les jeunes qui sont concernés, ce sont des jeunes, la plupart des cas personne ne pense à ceux-là. Il s'agit des jeunes artisans, les jeunes artisans commençant déjà par des apprentis.

Vous allez voir la composante une s'intéresse aux apprentis, ceux qui ont besoin d'être formés, d'être renforcés, ceux dont les diplômés; ce que nous appelons les diplômés désormais doivent aboutir à des certificats : les CQM et les CQP. C'est-à-dire on veut revaloriser ces diplômés-là, c'est pour cela que nous avons la composante une.

La composante deux s'intéresse à ces jeunes artisans qui une fois formés et munis de leur certificat veulent maintenant entreprendre, veulent s'installer à leur propre compte. Ce sont des gens qui ne veulent pas être des salariés, ils veulent s'installer. C'est pourquoi la deuxième composante les prend en charge pour renforcer leur capacité en matière d'entreprise, en matière d'entrepreneuriat, c'est cela la composante deux.

Certains honorables députés se sont posés la question de savoir à quoi sert cette composante deux. C'est pour les aguerrir parce qu'il ne suffit pas seulement de savoir fabriquer quelque chose. Il faut savoir aussi gérer une entreprise. C'est pourquoi la composante deux qui répond à l'un des programmes de l'ANPE à savoir appui à l'emploi indépendant. C'est-à-dire dans les divers programmes de l'ANPE il y a un programme qui s'occupe de l'entrepreneuriat des jeunes, de l'auto-emploi des jeunes. Donc, la composante deux renforcera ces artisans qui ont reçu leur CQM ou bien leur CQP pour qu'ils deviennent des micro-entrepreneurs.

La composante trois maintenant les appuiera parce que sur le marché, il y a déjà certains jeunes artisans qui malgré ces certificats-là n'ont pas pu s'installer faute de moyens. C'est pourquoi la composante trois les appuiera en les dotant d'équipements légers sous forme de subvention.

Maintenant, dans cette composante trois s'il y a des jeunes qui sont plus ambitieux, qui présentent des plans d'affaires plus ambitieux, dont les montants dépassent le montant forfaitaire de subvention, le fonds national pour la promotion de l'entreprise et de l'emploi des jeunes pourra compléter pour qu'ils puissent s'installer. Je crois que voici les principaux objectifs de ce programme.

J'ai dit que c'est un programme innovant parce que ce n'est pas de l'emploi salarié. C'est de jeunes artisans. Et, quand on parle d'artisans ce sont les jeunes que nous voyons, que nous côtoyons tous les jours, à savoir : les vulgarisateurs, les soudeurs, les menuisiers, les plombiers, etc. Je crois que c'est pour la première fois qu'un projet a été conçu et négocié pour cette catégorie de la jeunesse.

Quelques caractéristiques, certains honorables députés ont voulu savoir combien de jeunes pourraient être impactés. D'abord la durée, c'est un projet dont la durée est de quatre ans, 2010 - 2014. Le nombre de bénéficiaires d'après les évaluations dix-sept mille cinq cents jeunes (17.500), dont, 50% de femmes seront impactées. Le projet entend créer au moins douze mille (12.000) emplois directs, comme je l'ai dit dans l'artisanat.

Pour les femmes, le projet encouragera au moins mille (1.000) jeunes femmes désireuses d'entreprendre ou bien de se faire former dans des emplois traditionnellement réservés aux hommes. Et comme je l'ai dit tout à l'heure, la deuxième composante est consacrée à l'amélioration de l'employabilité des jeunes détenteurs de CQM et de CQP.

Maintenant, il y a eu quelques préoccupations. Un honorable député a voulu savoir est-ce que l'ANPE n'est pas une boîte à stage seulement. Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'ANPE a quatre programmes principaux :

Il y a le programme d'appui à l'emploi salarié, c'est cela qui organise et finance les stages, malheureusement c'est cela que nous connaissons le plus.

Il y a un second programme : le programme d'appui à l'emploi indépendant. C'est par l'intermédiaire de ce programme-là que l'ANPE a été sélectionnée pour être l'une des agences d'exécution du projet emploi-jeune.

Il y a un troisième programme que nous dénommons le programme de renforcement des capacités des demandeurs d'emploi. C'est par le biais de ce programme-là que les jeunes qui ont

déjà reçu une formation, par exemple une formation académique et qui ne trouvant pas d'emploi décident de se reconverter dans un métier ou bien dans un emploi plus intéressant ; c'est grâce à ce programme-là que le jeune est pris en charge par l'ANPE, par l'intermédiaire d'une formation de courte durée.

Enfin, nous avons le programme de partenariat décentralisé avec les mairies. C'est par le biais de ce programme que l'ANPE met des stagiaires à la disposition des mairies. Mais à condition que les mairies prennent l'engagement à terme, au bout d'un an ou bien de deux ans de recruter le jeune.

Il y a aussi des questions relatives à la différence entre le FNPEJ et le PEJ. Je crois que lors des travaux en commission, cette question nous avait été déjà posée et nous avons apporté la réponse. Mais, néanmoins je peux quand même répéter.

Comme vous le savez, le fonds national de promotion de l'entreprise et de l'emploi des jeunes est une structure pérenne, créée par décret n°2007-652 du 31 décembre 2007 et modifiée par décret n°2010-483 du 5 novembre 2010. Le FNPEJ au terme des dispositions de l'article 5 nouveau a pour mission de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises et des jeunes aux moyens et outils de production par le biais de crédits.

Le PEJ, c'est-à-dire le projet emploi jeune est un projet financé par la banque mondiale pour une durée de quatre (04) ans, comme je l'ai dit tout à l'heure, et son objectif est d'améliorer les qualifications et les opportunités d'emploi des jeunes sous-employés au Bénin à travers le développement des qualifications par le biais de l'apprentissage, le développement des compétences en micro entrepreneuriat, et des appuis à l'installation des entreprises des jeunes dans les domaines de l'artisanat, du tourisme et de la transformation agroalimentaire.

En résumé le PEJ est un projet distinct à durée limitée venant en appui aux actions des organes pérennes de promotion de l'emploi dont le FNPEJ.

Une autre question nous a été posée, je crois que j'ai déjà répondu à cela. On nous a demandé qui sont les bénéficiaires. On dit comment les jeunes bénéficiaires du PEJ seront-ils identifiés ? Les principaux critères d'éligibilité sont : il faut être Béninois; être résident dans une zone d'intervention. Je répète le projet couvre tout le territoire du Bénin. Il faut être un Béninois, résider dans une zone d'intervention depuis au moins six (06) mois; avoir entre 15 et 35 ans; être au chômage

ou en sous-emploi; être titulaire du CQM ou du CQP ou en apprentissage en vue de la certification.

En conclusion, lors de la mise en œuvre du projet, nous tiendrons compte des observations de fond; comme le contenu de certaines composantes, comme aussi de l'équité dans le choix des bénéficiaires sous la conduite de cabinet. Je crois qu'il y a des détails que nous n'avons pas donnés pour que l'exposé ne soit pas trop long. Avec la banque mondiale tout se fera par l'intermédiaire d'un cabinet spécialisé. Il y aura aussi sans doute la reformulation de certains objectifs comme la gestion déconcentrée.

Sur ce, nous souhaiterons et nous demandons avec insistance l'autorisation de ratification par l'Assemblée Nationale de notre pays.

M. le Président. Est-ce qu'il y a un autre membre du Gouvernement ? Monsieur le ministre des finances !

M. Jonas GBIAN, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le Président, honorables députés à l'Assemblée Nationale, je voudrais joindre ma voix à celles de mes collègues qui m'ont précédé pour remercier les honorables députés pour les observations, les discussions qui ont été menées et qui ont été bien notées par les membres du Gouvernement.

Je crois que beaucoup de préoccupations des honorables députés ont concerné les suggestions; les observations que nous avons enregistrées et dont il sera tenu compte pour la mise en œuvre des projets qui sont concernés par les présents Accords de financement.

De plus, il y a eu quelques préoccupations, je ne voudrais pas revenir sur celles qui ont été abordées par mes collègues, je vais juste revenir sur une ou deux de façon générale.

La première préoccupation qui a été celle de nombreux honorables députés concerne la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois des finances. Cette question est venue lors de l'examen de l'Accord de financement du PRSC 9 qui est le crédit d'appui à la réduction de la pauvreté que la banque mondiale nous accorde.

En fait, il convient de clarifier un peu le mécanisme par lequel nous bénéficions de ce crédit, l'honorable

député Fagnon l'a bien dit, c'est un crédit classique qui, en vérité, vient récompenser les efforts que nous avons faits dans la mise en œuvre de la gestion économique de notre pays.

Lorsque nous avons ce crédit, il vient donc sur la base d'une évaluation qui est faite, et le crédit que vous êtes en train de ratifier vient pour récompenser les actions qui ont été mises en œuvre en 2013, et qui sur le plan de la gestion des finances publiques concernent le vote de la loi organique relative aux lois des finances que nous avons votées, donc, c'est pour nous encourager, pour encourager l'Etat Béninois que la banque mondiale a noté que c'était une avancée.

De plus, les textes d'application de cette loi étant en cours et suivis par nos partenaires techniques et financiers, ils ont estimé que les efforts qui ont été faits jusque-là méritent d'être encouragés.

Par ailleurs, au niveau des marchés publics, ils ont noté également la réduction des délais de passation des marchés publics, c'est vrai qu'ils sont toujours longs. Mais, ils ont remarqué qu'il y a eu des efforts qui ont été consentis.

Egalement, ils ont noté qu'au niveau de la gestion des finances publiques, beaucoup d'efforts ont été faits par le Gouvernement pour améliorer la gouvernance à ce niveau. Et, au niveau de la compétitivité du secteur privé ils ont également noté beaucoup d'efforts qui ont été faits, même si beaucoup restent à faire.

De façon globale, c'est pour récompenser ce qui est déjà fait que ce crédit nous est accordé et dès que vous allez le ratifier le décaissement sera fait automatiquement. Ce n'est pas un projet qui va être suivi sur plusieurs années, mais, il vient pour donc, dire que ce que nous avons fait a été bien apprécié.

Concernant particulièrement la loi organique relative aux lois des finances c'est vrai que cette loi a été votée en 2013, et nous sommes en train de mettre tout en œuvre pour que l'application de cette loi soit effective au cours de l'année qui est en cours. A ce sujet, tous les textes nécessaires pour son application; les textes techniques sont en cours d'élaboration et nous sommes assez avancés pour l'achever dans les plus brefs délais. Mais particulièrement, en ce qui concerne le débat d'orientation budgétaire, je l'avais dit lors des travaux en commission, ce débat sera fait dans les délais prévus par la loi. Le président de la commission des finances et des échanges l'a rappelé. Nous avons eu des discussions en mai et sur la base de ces discussions, les travaux sont

presqu'achevés pour envoyer au Parlement, les documents qu'il faut. Il vous reviendra de choisir la date à laquelle nous allons tenir ce débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Président, je voudrais confirmer que le Gouvernement prend toutes les mesures qu'il faut pour que ce débat ait lieu au cours du mois de juin.

Enfin, je voudrais juste apporter au niveau de la question de l'emploi des jeunes, une précision. Ma collègue a bien rappelé le contenu du projet qui est financé par l'Accord de financement que vous êtes en train de ratifier mais au-delà de ce projet, le Gouvernement a mis en place récemment, un plan de promotion de l'emploi qui a été validé avec un plan d'opérationnalisation dont la mise en œuvre permettra dans les plus brefs délais, de créer des emplois directs, des emplois indirects et également, d'inciter à la création de l'emploi. Je voudrais de façon concrète, apporter quelques éléments sur ce plan d'opérationnalisation et dire que sur la période 2014, donc l'année en cours, le plan d'opérationnalisation comprend la création directe par l'Etat lui-même d'environ dix mille emplois. Donc, dix mille emplois que l'Etat va créer dont quatre mille cinq cent à la fonction publique, des recrutements directs à la fonction publique sur la base des besoins qui sont exprimés par tous les Ministères. Ensuite, il y aura des recrutements volontaires d'expertise professionnelle pour deux mille cinq cent. Recrutement des stagiaires dont on a parlé l'ANPE deux mille trois cent, et de façon indirecte, le Gouvernement va faire créer à travers les différents projets en cours, environ trente deux mille emplois en 2014. Le coût total de ces actions qui sont prévues en 2014, s'élève à environ quarante sept milliards de francs CFA dont dix milliards pour le recrutement direct que l'Etat va faire, et trente sept milliards pour les actions indirectes à travers les différents projets. En 2015, le coût des actions qui seront menées, est de cinquante deux milliards neuf cent millions et en 2016, cinquante milliards quatre cent vingt millions. Lorsque nous faisons le total de ces ressources, nous notons bien que nous sommes au-delà de cent cinquante milliards mais c'est sur la période triennale 2014-2016.

En plus de ce que je viens de dire, j'ai noté que plusieurs honorables députés se sont préoccupés de la question institutionnelle de gestion et de la question d'emploi. Il y a plusieurs Ministères qui gèrent l'emploi, ma collègue l'a dit, c'est une question transversale mais au-delà de ces Ministères, le Gouvernement vient de mettre en place un nouveau cadre qui va assurer la coordination. Vous l'avez suggéré, c'est une très bonne idée, une très bonne chose, le Gouvernement

prend note et a déjà mis en place un nouveau cadre de coordination qui a été mis en place la semaine dernière.

Enfin, Monsieur le Président, honorables députés, je voudrais, pour terminer, me réjouir des commentaires qui ont été faits par les honorables députés sur la constitutionnalité de l'ensemble de ces prêts que nous sommes en train de contracter avec nos partenaires. Les éléments donc, à travers ce qui a été dit, sont largement supérieurs au seuil qu'il faut et vous l'avez souligné. Je voudrais indiquer que, s'il est vrai que pour ces projets, nous avons pu négocier les constitutionnalités que vous avez observées, il y a des projets pour lesquels ces négociations sont plus difficiles. Il s'agit des projets concernant les infrastructures notamment et surtout ceux des services marchands. Les partenaires techniques et financiers, aujourd'hui, n'accordent plus facilement des prêts concessionnels lorsqu'il s'agit de construire les infrastructures qui peuvent produire des services marchands. Mais lorsque c'est la question sociale, comme c'est le cas maintenant, cela se fait. C'est l'explication que je voulais apporter et qui fait que quelque fois, nous venons ici avec les Accords de financement où vous notez que la constitutionnalité est élevée.

Enfin, je voudrais indiquer que, malgré ces Accords que nous signons et qui ne sont pas constitutionnels, l'endettement de notre pays est très faible. Nous sommes à 25% du PIB du taux d'endettement pour une norme communautaire de 70% prévue par la convergence de l'UEMOA. Donc, nous sommes l'un des pays les moins avancés de l'UEMOA mais, l'un des pays les moins avancés du monde. Je peux me le permettre puisque vous savez très bien que dans la plupart des autres pays qui sont hors de notre zone, l'endettement est élevé. Egalement, lorsque nous regardons le service de la dette, donc ce que nous payons chaque année, comparé aux recettes de l'Etat, nous sommes à un taux qui montre que notre endettement est très faible. C'est pour rassurer les honorables députés sur ce qui est fait. Les prêts que nous contractons aujourd'hui, que vous nous permettez de contracter, viennent financer le développement des générations à venir. Elles également, elles vont faire la même chose pour celles qui vont suivre. Donc, c'est la solidarité intergénérationnelle qui permet de le faire. Et je vous rassure que nous avons un taux d'endettement qui permet d'assurer le paiement, sans problème, de notre dette dans le futur. Il n'y a pas d'inquiétude à se faire.

Monsieur le Président, je voudrais vous remercier et dire que je suis le dernier intervenant au niveau du Gouvernement, notre collègue, le ministre chargé

des relations avec les Institutions (MCRI) m'a laissé ses observations que j'ai relayées également.

(Le ministre Gnonlonfoun demande la parole)

M. le Président. Oui !

M. Isidore GNONLONFOUN. Merci, Monsieur le Président, de m'accorder la parole. J'ai juste un complément à faire. Si nous disons que c'est l'ensemble de toutes les communes du Bénin qui ont été impactées, c'est qu'il y a au moins cinq villages par commune. Mais naturellement, il y a d'autres communes où le degré de pauvreté est très élevé. Lorsque nous prenons par exemple le dernier village de Bohicon par rapport au dernier village de Zakpota, le degré de pauvreté n'est pas le même. Cela fait que, par exemple, dans certaines communes, nous avons quinze villages qui ont été choisis. Et dans ces villages, lorsque, avec les enquêtes, nous voyons qu'il y a des ménages qui ont des revenus journaliers de moins d'un dollar c'est-à-dire moins de cinq cent francs environ, le projet a prévu des apports directs aumônés c'est-à-dire en terme d'argent, par rapport à la pauvreté monétaire pour juste combler le vide, développer quelques activités relatives de revenus pour permettre aux gens, même s'il y a un centre de santé qui est à côté, il faut que la personne puisse y accéder. Même s'il y a une école, il faut que la personne ait le minimum pour permettre à ses enfants d'accéder à ces établissements. Donc, toutes les subtilités par rapport à la pauvreté qui est un cercle vicieux, ont été prises en compte par rapport à ce projet.

M. le Président. Il y a d'autres questions mais, vous allez certainement répondre par écrit. Mais je voudrais, parlant de l'indice de pauvreté extrême, quelqu'un est venu sur le cas de Bonou où l'indice de pauvreté extrême est nulle. Est-ce que vous pouvez apporter, peut-être, un élément de réponse à cela ? L'indice de pauvreté extrême, comment se fait-il ? Est-ce que réellement c'est nul dans certaines localités comme Bonou ?

M. Isidore GNONLONFOUN. Monsieur le Président, vous savez, je disais tout à l'heure que la pauvreté, c'est un cercle vicieux égal de subtilités

qu'on ne maîtrise pas. Les indices qui ont été adoptés, c'est souvent à des moments donnés, cela se révèle être des indices subjectifs par rapport au constat sur le terrain. Donc, je pense que c'est des normes internationales qui ont été retenues et qui sont des repères. Mais, ces repères ne se justifient pas à des moments donnés dans des contextes précis. Je voudrais dire que, peut-être, dans les réponses écrites, on apportera plus de précisions.

M. le Président. Comme on ne va pas ouvrir une deuxième liste, de manière exceptionnelle, on accorde la parole à l'honorable député Fagnon.

M. Nicaise FAGNON. Je voudrais intervenir sur deux points. Le premier point ...

(Remous)

Chers collègues, c'est mon droit d'intervenir.

Ma question est relative au secteur marchand, non marchand, le secteur des routes internationalement reconnu par toutes les Institutions de financement de développement, comme étant un secteur non marchand. Donc, c'est important que le ministre prenne cela en compte et ne puisse pas justifier le taux élevé d'intérêts pour les mobilisations dans ce secteur-là.

Le deuxième élément, j'ai constaté que le ministre de la décentralisation a donné des chiffres. Il a dit qu'il a eu un rapport d'évaluation. La plus simple des choses, c'est de nous communiquer les informations. Au moins, même si les autres députés font autrement que moi, mais, ils auront voté sans connaître les villages qui ont été impactés.

M. le Président. Je crois que le Gouvernement, dans son intervention a ..., les membres du Gouvernement ont souligné qu'ils vont prendre en compte les préoccupations, en dehors de cela, et tenir compte des recommandations pertinentes qui ont été faites. Il serait souhaitable donc que dans les réponses, la liste des villages précis puisque beaucoup de gens sont revenus sur cette question. Il faut qu'on ait la liste des villages précis. On a

souhaité aussi que, prochainement, il vaut mieux utiliser des expressions plus simples, amélioration de l'emploi, habileté des jeunes. Il y a des notions simplement techniques mais on gagnerait à être beaucoup plus simple et on a souhaité les critères de répartition des fonds aux jeunes, les critères d'octroi de fonds. Donc, il y a un certain nombre de préoccupations dont les réponses pourront être communiquées à l'Assemblée par écrit très prochainement. Nous allons, ceci dit, passer aux discussions particulières en commençant par le premier dossier PSDCC.

Monsieur le président de la commission, vous avez la parole pour ; comme d'habitude, on va lire les deux articles en même temps, comme nous avons coutume de le faire. Monsieur le président, vous avez la parole. Veuillez bien passer la parole à votre rapporteur.

M. Grégoire LAOUROU. Monsieur le rapporteur !

M. Bado GOBI. *(Donne lecture du projet de loi)*

M. le Président. Est-ce qu'il y a des remarques éventuellement ?

(Aucune réaction dans l'hémicycle)

Il n'y a pas de remarque. Nous allons procéder au vote sur l'ensemble de la loi.

Quels sont ceux qui sont pour ?...

La loi n°2014-15 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement additionnel signé à Washington DC, le 10 avril 2014, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du projet de services décentralisés conduits par les communautés (PSDCC), est donc adoptée par cinquante (56) voix pour, zéro (00) contre et deux (02) abstentions.

(Coups de maillet)

Nous passons au deuxième dossier relatif au PRSC 9.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Grégoire LAOUROU. Monsieur le rapporteur !

M. Bado GOBI. *(Donne lecture du projet de loi).*

M. le Président. Qui sont ceux qui sont pour ?...

La loi n°2014-16 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé à Washington DC, le 10 avril 2014, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre de la mise en œuvre du neuvième financement à l'appui de la politique de développement pour la réduction de la pauvreté (PRSC 9), est donc adoptée par cinquante-neuf (59) voix pour, zéro (00) contre et deux (02) abstentions.

(Coups de maillet)

Nous passons au troisième dossier relatif au PEJ.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Grégoire LAOUROU. Merci, Monsieur le Président de passer la parole au rapporteur.

M. le Président. Monsieur le rapporteur, prenez la parole.

M. Bado GOBI. *(Donne lecture du projet de loi).*

M. le Président. Qui sont ceux qui sont pour ?...

La loi n°2014-17 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé à Washington DC, le 10 avril 2014, entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du projet emploi des jeunes (PEJ), est donc adoptée par cinquante-une (51) voix pour, zéro (00) contre et deux (03) abstentions.

(Coups de maillet)

Nous passons au quatrième et dernier dossier relatif à l'ENSETL.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Grégoire LAOUROU. Monsieur le rapporteur !

M. Bado GOBI. *(Donne lecture du projet de loi).*

M. le Président. Qui sont ceux qui sont pour ?...

La loi n°2014-18 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé à Cotonou, le 22 avril 2014, entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), dans le cadre du financement partiel du projet de construction et d'équipement de l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique de Lokossa (ENSETL), est donc adoptée par cinquante neuf (59) voix pour, zéro (00) contre et deux (02) abstentions.

(Coups de maillet)

Nous sommes donc au terme de l'examen des quatre dossiers inscrits pour la présente séance. Nous tenons à remercier la commission des finances et

particulièrement le président et le rapporteur que nous prions de bien vouloir rejoindre leur place.

M. Eric HOUNDETE. Je demande une explication de vote, Monsieur le Président.

M. le Président. Oui ! C'est votre droit. Est-ce qu'il y a d'autres qui voudraient faire une explication de vote ? Donc, l'honorable député Houndété Eric et l'honorable député Chabi Sika !

Honorable député Houndété, vous avez la parole.

M. Eric HOUNDETE. Je voudrais avant tout propos, remercier le président Chabi-Sika de s'être inscrit.

(Rires)

M. Eric HOUNDETE. Monsieur le Président, nous venons d'autoriser la ratification de certains Accords de prêt notamment un Accord de prêt relatif au PSDCC et un deuxième surtout, celui relatif au programme emploi jeunes.

Monsieur le Président, souvenez-vous qu'en décembre, le Gouvernement du Bénin a grouillé par sa propagande légendaire en matière de promotion d'emploi en annonçant des chiffres qui ont varié. D'abord, d'une trentaine de milliards et puis cela a bondi à soixante milliards et avant qu'on eut fini l'étude du budget, le Gouvernement avait déjà quatre-vingt-dix milliards théoriques ou verbaux sur papier.

Nous voici, pratiquement à mi-chemin et ce Gouvernement conscient de n'avoir rien fait en faveur des jeunes au cours de l'année 2014, a engagé la propagande sur dix mille emplois au cours de l'année. Personne n'oublie que des jeunes gens ont fondé leur espoir sur des concours auxquels ils ont participé et qu'après un an, deux ans, voire trois ans, ces concours ont été purement et simplement annulés du fait de ce Gouvernement qui s'est inscrit dans la logique de la promotion de la fraude et de la manipulation des concours. Donc, toutes ces positions qui devraient être obtenues par

des jeunes dans divers administrations, ont été collectées maintenant et rassemblées pour créer les dix mille emplois magiques du Gouvernement. Le Gouvernement a le devoir de dire au pays, la vérité en disant qu'il doit se racheter, qu'il est en train de se racheter. C'est un droit pour les jeunes gens qui ont passé les concours d'entrée dans les administrations, d'entrée dans un certain nombre de services. C'est leur droit, ce n'est pas une faveur du Gouvernement.

Monsieur le Président, après avoir critiqué le projet et espéré que le Gouvernement travaillera à l'améliorer parce que sur les cinq, quatre composantes, il y en a qu'une seule qui paraissait pertinente. J'ai cependant, voté pour que ce projet soit ratifié parce que j'ai espoir que le Gouvernement l'améliora. Parce que je crois que les jeunes du pays ont droit au travail. Ils ont droit à l'emploi. Parce que je crois qu'il est important que le pays crée les conditions pour une bonne et vraie promotion de l'emploi. Voilà pourquoi, Monsieur le Président, j'ai voté pour cette autorisation et je voudrais que cela soit su.

Vous savez, lorsque nous serons sortis de cette salle, les bandes d'annonces vont commencer à défiler pour dire que le Gouvernement magie a fait la magie, on a trouvé dix-sept milliards sans oublier que c'est dans un piège que nous entrons. Nous savons que c'est dans un piège. Parce que ce projet est mal ficelé. Je voudrais inviter les députés, l'ensemble de la communauté nationale à veiller à ce que ce programme ait corps. Ce n'est pas la première fois que nous autorisons une ratification. Nous en avons autorisé pas mal qui n'ont pas connu un début de mise en œuvre à l'heure où je vous parle. Souhaitons que cette ratification prenne corps et connaisse un début et une mise en œuvre effective.

Monsieur le Président, c'est ce que je tenais à dire et j'invite le président Chabi Sika à faire l'apologie du Gouvernement et à dire les choses qui ne se font pas.

M. Antoine Kolawolé IDJI. Tu as bien parlé, honorable député Eric Houndété. C'est très bien.

(Rires)

M. le Président. Le président Chabi-Sika a la parole.

M. Karimou CHABI-SIKA. Je voulais, Monsieur le Président, expliquer mon vote parce que j'ai eu comme un enchantement quand je votais. Je m'étais dit qu'on allait décompter les voix et je verrai à quel pourcentage. Mais, à ma droite, d'abord, je n'ai pas pu avoir de voix contraire mais ensuite, j'ai été surpris et très agréablement par l'adhésion, enfin, de certains de mes collègues qui étaient, je dirais, très critique mais finalement très constructif. Je voudrais ici, m'en féliciter et dire donc au Gouvernement qu'il repart avec l'adhésion complète de l'Assemblée Nationale. Le Gouvernement repart avec, je dirais, une sorte de bénédiction. Le défi qui reste à relever, premièrement, il faut faire une communication appropriée. Il faut informer les jeunes qu'ils soient de la mouvance ou de l'opposition, il faut les prendre comme tout béninois, les informer, leur rappeler les responsabilités parce que tout le monde ne sera pas pris d'un coup. Les premiers qui auront l'opportunité, il faut qu'ils laissent l'espoir aux autres. Qu'ils gèrent de façon responsable. Qu'ils participent à ces programmes-là de manière à conforter la démarche du Gouvernement. Cela est d'abord de la responsabilité du Gouvernement qui doit faire ces rappels, appeler donc chacun à ses responsabilités.

La deuxième chose que je voudrais dire par rapport à l'explication de vote ici, c'était donc finalement, comme vous l'avez résumé et j'étais très satisfait du résumé qui a été fait. Il faudrait par rapport aux cadres qui vont gérer ces programmes qui sont des programmes très importants qui traitent des problèmes les plus sensibles, les plus actuels de la Nation, que chaque responsable de projet ait des lettres de mission, des délais d'évaluation et que le Gouvernement se donne même la faculté de venir ici nous faire des communications par rapport aux performances de ces programmes. J'ai fort espoir, j'ai confiance en ce programme, je suis heureux de constater qu'au jour le jour, notre Institution accompagne la République et pour les jeunes qui souffrent, l'espoir est permis. La Nation est derrière eux, nous vaincrons, le Bénin est debout.

Vive la République ! Vive le Bénin !

Mme Rosine VIEYRA SOGLO. Bravo !

(Rires)

M. le Président. Une fois encore, je remercie le président et le rapporteur de la commission des finances et l'ensemble des députés pour cette participation active à nos travaux.

Je remercie particulièrement madame Rosine Vieyra Soglo qui continue de nous donner l'exemple que si on a la volonté et la détermination, on peut continuer, quel que soit l'âge, à donner de soi-même pour l'éducation de la Nation.

Ceci dit, nous aurons jeudi prochain, jeudi 5 juin 2014 à nous revoir pour une communication du Gouvernement relative aux opérations immobilières effectuées en 2007 et 2008 dans la perspective de la tenue de la Conférence au sommet de la communauté des Etats Sahélo-Sahéliens dans notre pays. C'était une question qui était posée par l'honorable Houndété Eric et huit autres députés, le Gouvernement a demandé à faire une communication à la deuxième séance plénière. La deuxième étant jeudi, nous aurons donc en premier point, ce dossier. Et en deuxième point, nous aurons la question orale avec débat, relative au problème de l'emploi et du chômage au Bénin.

M. Karimou CHABI-SIKA. Monsieur le Président !

M. le Président. Oui !

M. Karimou CHABI SIKA. Est-ce qu'il n'y a pas un problème là, au niveau de la deuxième séance ? Parce que le jeudi dernier était férié. C'est jeudi prochain, la première et le jeudi suivant, la deuxième.

M. le Président. Nous sommes en plénière aujourd'hui. C'est par rapport aux plénières. Le Règlement Intérieur ne dit pas les jeudis réservés pour les questions au Gouvernement. Cela dit, la deuxième séance plénière de l'Assemblée. Le Gouvernement a choisi la deuxième séance qui aura lieu jeudi puisque nous sommes en train de finir la première séance. Merci à vous !

Le deuxième point a trait donc à cette question d'emploi et du chômage au Bénin posée par le jeune honorable député Bida Youssoufou.

Je crois qu'en dehors de cette information, les canaux habituels vont encore repréciser à l'ensemble des députés, les deux points-là inscrits à l'ordre du jour.

Une fois encore, merci à vous tous, merci aux membres du Gouvernement et aux cadres qui les accompagnent, merci à vous les collègues, merci à la presse, merci au Secrétaire Général et à tous les responsables et cadres de l'administration parlementaire.

La séance est donc levée.

(La séance est levée à 17h51mn)

* * *

* *

*

Porto-Novo, le mardi 03 juin 2014

Le Secrétaire de séance,

André OKOUNLOLA-BIAOU.-

Le Président de séance,

Boniface YEHOUEOME.-